

Forum sur le développement social municipal



**Le développement social,
c'est l'affaire de tous !**

Arrondissement du Sud-Ouest

Les 14 et 15 octobre 2008

Avec la participation de
Jean Panet-Raymond, Annick Germain
et Micheline Bonneau

Actes de forum

Édifice Georges-Vanier
2450, rue Workman (angle Vinet)
2^e étage

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la mairesse	5
Mot du directeur	7
Jour 1 Conférences	8
Mme Annick Germain	8
Mme Micheline Bonneau	10
Jour 2 Forum	16
Présentation de Jean Panet-Raymond	16
Les ateliers : Aménagement urbain	17
Les ateliers : Habitation	21
Les ateliers : Parcs et espaces verts (occupation de l'espace public, incivilités)	25
Les ateliers : Culture, sports et loisirs	29
Les ateliers : Communications et participation citoyenne	32
Les ateliers : Développement social	35
Plénière	40
Références	43
La Roue de la médecine.....	44
Cartes de défavorisation.....	45
Annexes	50
Développement social local.....	51
Leadership partagé.....	52

Mot de la mairesse

Le développement social, c'est l'affaire de tous !

Les 14 et 15 octobre 2008, plus de 125 personnes ont répondu à l'invitation de l'arrondissement du Sud-Ouest, qui conviait tant les organismes que les nombreux partenaires de notre arrondissement, à son Forum sur le développement social municipal. D'emblée, on peut dire que l'événement était attendu.

Par votre présence et grâce à vos connaissances, à votre vécu, vous avez contribué à enrichir le milieu, l'arrondissement et la Ville. De toute évidence, l'exercice a été concluant. De nombreux participants nous ont d'ailleurs fait part de leur satisfaction. L'arrondissement a donc visé juste en pensant à vous rassembler et je m'épate de votre participation continue du début à la toute fin du forum.

Toute cette réflexion nous donne de la matière pour continuer ce travail de dégagement des lignes de force pour faire ce grand plan d'orientation intégré pour les familles, les jeunes et les aînés de chez nous. Ce plan que nous allons élaborer est un élan que l'on se donne pour le bien-être et le développement de notre arrondissement, une question au cœur de nos sensibilités.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez un résumé des conférences, présentations et ateliers qui constituaient ce forum, de même qu'un compte-rendu des priorités dégagées pendant la plénière.

Nous croyons que ce résumé du forum de développement social municipal constituera un outil de référence utile. Quant à ceux et celles qui n'ont pas eu la chance d'y prendre part, ils trouveront dans ce document une source de renseignements qui alimentera leur propre réflexion.

Bonne lecture!



Jacqueline Montpetit
Mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest

MOT DU DIRECTEUR

MISE EN CONTEXTE

Sandy Hébert, directeur, Culture, sports, loisirs et développement social

et les familles, l'arrondissement du Sud-Ouest fera figure d'avant-gardiste. Nous sommes très fiers de cette approche intersectorielle et mettrons tout en œuvre pour correspondre aux besoins et attentes de la population.

Vaste réflexion et riche participation !



En mon nom personnel et au nom de l'équipe de l'arrondissement du Sud-Ouest, je vous remercie de votre participation en grand nombre au forum « Le

développement social, c'est l'affaire de tous », qui visait à dégager des orientations et des pistes d'action dont l'Administration s'inspirera pour élaborer un plan d'action intégré reflétant notamment les préoccupations des familles, des jeunes et des aînés.

Ce forum a constitué une occasion supplémentaire de constater le dynamisme du secteur communautaire de notre arrondissement. L'impressionnante participation à ce premier Forum sur le développement social démontre qu'il était souhaité par le milieu, afin de discuter différents enjeux et d'établir ensemble les balises d'un plan d'action de développement social.

Notre objectif avec la tenue de ce forum est de soutenir l'élaboration d'une vision du développement social avec des orientations et un plan d'action adaptés à la réalité locale. Lorsque l'on constate la large palette d'intervenants y ayant participé, qu'ils proviennent du milieu communautaire, économique, institutionnel ou municipal, on peut dire que cela nous a garanti des recommandations extrêmement pertinentes.

Cela importe d'autant plus que, pour être mobilisatrice, notre vision de développement social ne peut se construire en vase clos, elle doit être solidement ancrée dans la collectivité, tenir compte des acquis et des processus de développement élaborés au fil des ans par le milieu communautaire et le réseau des partenaires institutionnels.

Avec notre plan intégré pour lutter contre les inégalités que rencontrent les jeunes, les aînés

CONFÉRENCES

Une défavorisation concentrée ou dispersée dans l'espace urbain : quelle différence ?

Annick Germain, professeure-chercheure à l'INRS – Urbanisation, Culture et société.



Selon Annick Germain, le Sud-Ouest est un lieu de recherche et de rencontres stimulantes, au cœur du Montréal passé et à venir. Avec son histoire industrielle, il constitue un des lieux névralgiques du Montréal post-moderne et post-industriel, ce qui comporte des éléments positifs d'autres plus difficiles.

Pour ce qui est des aspects positifs, la société économique du savoir y prend de plus en plus de place avec le développement de l'ETS et les quartiers du Sud-Ouest attirent beaucoup de travailleurs de la nouvelle économie. De plus, le Sud-Ouest compte plusieurs terrains à développer et de grands projets à réaliser, il s'agit d'un arrondissement convoité.

On y observe cependant une polarisation croissante entre les différents groupes sociaux ; les plus pauvres sont de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches. Dans les villes post-modernes, les territoires sont éclatés et il y a repli sur soi des différents groupes, dans une dissociation entre personnes qui incarnent l'ancien Montréal industriel et celles incarnant le nouveau Montréal. Est-ce que la perte du sens de la solidarité, la dilution de la cohésion sociale typique des villes post-modernes s'applique au Sud-Ouest? La tenue de ce forum démontre le contraire, le Sud-Ouest étant un des hauts lieux de l'activité communautaire et l'on espère que l'Arrondissement fera mentir ces affirmations générales sur les villes postmodernes.

La spatialisation de la pauvreté et de l'exclusion

En tant que spécialiste de la cohabitation, Mme Germain cherche à comprendre comment évoluent les formes que prend la géographie sociale de la pauvreté et de la défavorisation. Elle rappelle qu'avant 1996, on a constaté une évolution significative de la géographie sociale de la pauvreté, d'abord en forme de T inversé sur la carte de l'île de Mon-

tréal, puis en forme de S, pour enfin constater son augmentation avec l'apparition de poches de pauvreté partout sur l'île.¹

Annick Germain rappelle la période de croissance qui a suivi, durant les dix dernières années, et les signes encourageants s'étant manifestés dans le Sud-Ouest. Entre 1996 et 2001, on a pu observer la discontinuité zone de pauvreté sur l'île de Montréal, entrecoupée de zones moins pauvres, ou plus riches, ce qui a créé une sorte de peau de léopard sur la carte de l'île de Montréal. Le nombre de secteurs défavorisés a légèrement diminué, en plus du nombre absolu de familles sous le seuil de la pauvreté; les autres indicateurs habituels, comme le taux de chômage, ayant évolué dans le même sens, tandis que l'on a vu l'augmentation du taux d'activité, du taux de diplomation universitaire et l'accélération de la proportion de ménages propriétaires d'habitations. Les indicateurs classiques se sont donc inversés.

Cette nouvelle image de la répartition de la pauvreté sur l'île de Montréal pose plusieurs questions : les pauvres se sont-ils dispersés et sont donc moins repérables ? Est-ce que des pauvres nous ont échappé, car ils sont moins visibles ? Selon la conférencière, la nature de la pauvreté s'est différenciée, approfondie et elle se demande si les pauvres sont plus pauvres qu'auparavant. Elle identifie sept zones de pauvreté sur l'île de Montréal : 1) l'est de Lachine 2) le sud de Notre-Dame-de-Grâce 3) Pointe-St-Charles et l'est de Verdun 4) une portion d'Hochelaga-Maisonneuve et du Centre-Sud 5) une portion de Côte-des-Neiges 6) les quartiers Parc-Extension, Villeray, St-Michel et une portion de Montréal-Nord 7) de petites portions de Cartierville et St-Laurent.

Ces sept zones renvoient des images des quartiers de pauvreté extrêmement différentes les uns des autres, l'est de Lachine, le sud de Notre-Dame-de-Grâce et Pointe-St-Charles sont tout à fait différents les uns des autres et, même à l'intérieur de ces zones, la pauvreté est extrêmement différente, comme c'est le cas dans le Sud-Ouest certainement. Il faut aller voir plus en détail de quoi ces zones sont composées et comment se vit cette défavorisation.

¹ Voir cartes de défavorisation, pages 44 à 49

CONFÉRENCES

Si l'image de la pauvreté sur l'île de Montréal ressemble de plus en plus à une peau de léopard, il reste des espaces importants de pauvreté où la concentration provoque des effets de milieu importants, par exemple dans la Petite-Bourgogne où la présence des HLM est associée sur les cartes à une zone de pauvreté. La conférencière fait l'hypothèse que les zones de forte concentration sont moins nombreuses, mais sont celles où la pauvreté s'est le plus approfondie.

Différenciation des facteurs de pauvreté

Selon Mme Germain, il sera de plus en plus important de porter attention à la différenciation des facteurs de pauvreté. Par exemple, certaines situations précaires héritées de l'ancien Montréal industriel n'ont rien à voir avec la précarité produite par cette nouvelle économie - qui produit aussi des pauvres -, ni avec la précarité de la population qui voudrait entrer dans la nouvelle économie, mais qui n'y arrive pas.

Il faut prêter attention aux différentes formes que peut prendre une même catégorie pour bâtir un portrait juste de la pauvreté. Par exemple, on observe à Montréal une forte concentration de jeunes dans deux types de milieux distincts. Les familles avec des jeunes de moins de 15 ans sont en majorité situées dans l'ouest de l'île et dans les quartiers à forte concentration d'immigrants, ces derniers ayant statistiquement des familles plus nombreuses. Dans les HLM se concentre jusqu'à parfois 50 % de population de jeunes (ils sont surreprésentés dans ce type de milieu, ce qui ne va pas sans poser de problèmes).

Du côté de l'immigration récente, il faut bien sûr prévoir des mesures d'accueil, tout en sachant que les immigrants récents présentent un portrait très contrasté, le Québec ayant la chance d'accueillir des immigrants extrêmement scolarisés et des réfugiés eux aussi extrêmement scolarisés. La question de l'immigration exige une approche particulière, les personnes issues de l'immigration nées de parents immigrants ou au pays depuis de nombreuses années exigent un regard complètement différent et surtout pas un regard d'accueil. L'interculturalité, soit la cohabitation de cultures différentes, se pose notamment dans le Sud-Ouest, où il ne faut pas penser immigration seulement en termes d'accueil,

mais en termes de minorités culturelles et de cohabitation entre différentes cultures.

Une autre variable à décomposer, la question des personnes seules. On a tendance à leur accoler des termes misérabilistes comme « isolées » et considérer qu'il s'agit nécessairement de personnes âgées. Pourtant beaucoup de personnes seules ne sont pas isolées, mais ont plutôt des réseaux sociaux extrêmement étendus et il faut faire attention de ne pas nécessairement les voir sous l'angle de la problématique sociale, ce n'est pas toujours le cas.

La cohabitation et la compétition pour l'égalité

Pour ce qui est de la dispersion de la pauvreté, deux questions se posent. D'abord, est-il plus difficile d'être pauvre en vivant à proximité de moins pauvres ? Et quels sont les effets de cette cohabitation entre personnes de statuts différents ? Nous avons tendance à accorder toute l'importance aux zones de grande concentration de pauvreté. Les personnes défavorisées ne vivant pas dans des zones de grande concentration de pauvreté sont parfois plus difficiles à rejoindre, car les organismes communautaires ont du mal à les repérer. La dispersion de la pauvreté ne facilite pas non plus la vie des organismes communautaires qui doivent convaincre les bailleurs de fonds.

Une des leçons les plus importantes à tirer de la carte de la pauvreté en « peau de léopard » est que le défi numéro un est la cohabitation de personnes n'ayant pas les mêmes statuts socioéconomiques, ni le même profil en matière démographique. Les plus gros problèmes de cohabitation s'observent notamment entre les jeunes et les personnes âgées. Il est important de ne pas manquer ces problèmes en travaillant trop en silo en fonction d'une catégorie particulière, un pont entre les deux doit être fait.

La conférencière s'interroge à savoir si nous sommes dans une société où la cohabitation entre les personnes qui n'ont pas le même statut économique est de plus en plus difficile. Elle prend en exemple une rue de St-Henri où notables et ouvriers habitaient un en face de l'autre pour illustrer le fait qu'il y a une centaine d'années, la proximité était très forte entre les populations de statuts économiques différents.

CONFÉRENCES

Elle indique que le sociologue Jean Rémy disait que « nous sommes passés d'une société habituée à l'harmonie de la hiérarchie à une société de compétition pour l'égalité, où l'on s'attend à une égalité des conditions ». Et vivre à proximité de quelqu'un qui bénéficie de meilleures conditions devient plus vite intolérable et frustrant.

Ce nouveau modèle culturel doit être pris très au sérieux, car, pour beaucoup de gens, il est important d'avoir autour de chez soi des personnes de même statut qu'elle-même, que ce statut soit économique ou lié au mode de vie, comme parent avec enfants, par exemple.

On loue souvent la notion de mixité sociale, mais l'on se demande rarement quelles sont les conditions pour que ce soit confortable et éviter les irritants de la juxtaposition de gens de conditions socioéconomiques trop différentes. Un bon exemple d'aménagement de l'espace est le projet des « Shop Angus », où l'on a aménagé des espaces pour séparer les populations ayant différents niveaux de vie, favorisant une bonne harmonie.

Il ne faut pas prendre la notion de mixité pour acquise, de gros défis nous guettent aujourd'hui, particulièrement dans le Sud-Ouest où la population est très contrastée. Si la mixité entre populations de situations économiques différentes, entre types de familles et entre générations différentes peut être une bonne chose, il ne faut pas sous-estimer le désir légitime de « l'entre soi » qu'ont beaucoup de ménages.

Déplacement des populations défavorisées

Mme Germain estime que, dans le monde dans lequel on vit, il faut résister à la tentation de garder les pauvres pour soi, mais plutôt valoriser leur mobilité et ne jamais baser les concepts d'aménagement sur des questions d'appartenance au territoire, qui cachent d'autres motivations, et freinent le désir d'ascension sociale et de mobilité géographique des populations défavorisées dont on s'occupe.

Le Sud-Ouest incarne tout à fait ces défis. Il est partie prenante du Montréal métropolitain moderne qui se met en place en tant qu'arrondissement névralgique. Il lui faut démontrer que l'on peut réconcilier les questions

du développement en général ainsi que du développement social.

À l'épreuve de la réalité locale : des indicateurs au service de l'action en développement social



Micheline Bonneau,
professeure-chercheuse de l'UQTR à la retraite.

Vers la planification d'un développement social mieux défini

De 1995 à 2008 au Québec, le développement social s'achemine vers la prise en charge des déterminants sociaux de la santé : habitudes de vie et environnement physique, social et culturel.

Selon Micheline Bonneau, le développement économique québécois génère nombre de problèmes et coûts sociaux comme l'injustice sociale, les disparités économiques et culturelles, la ségrégation sociale et les phénomènes de rejet et d'exclusion. Face à cette exclusion, il faut harmoniser les politiques publiques et promouvoir des modifications pour qu'elles soient plus appropriées et efficaces. L'approche territoriale, intersectorielle et décentralisatrice, en plus de la réduction des instances publiques d'intervention et la solidarité mutuelle des chômeurs et de leurs communautés sont au menu.

La participation sociale est reconnue comme pierre d'assise du renouvellement du développement social. Elle implique un échange réciproque entre l'individu et la collectivité; elle met en cause, d'une part, la responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la vie en société et, d'autre part, la responsabilité individuelle d'agir en citoyen responsable.

Après la tenue de 70 forums locaux et de 13 forums régionaux (une participation totale de 8000 personnes), le forum national de développement social de 1998 a permis de dégager cinq orientations : le développement de l'action intersectorielle, la favorisation de l'échange d'information sur les projets locaux et régionaux, l'intégration d'un axe de développement social aux planifications stratégiques régionales, l'élaboration et la diffusion d'un énoncé de

CONFÉRENCES

principes sur la participation démocratique et la favorisation du développement de la recherche, notamment sur la mesure du développement social.

D'une définition à l'autre du développement social : un exercice de réflexion révélant des enjeux significatifs

Le forum a réussi à interpeller de nombreux acteurs de l'appareil étatique de l'état québécois, tant central que régional et municipal ainsi que divers segments de la société civile.

Nous en sommes là aujourd'hui, à nous questionner ici même, au cœur d'un arrondissement de Montréal... à une échelle territoriale idéale pour agir concrètement en faveur de la prise en charge de plusieurs objectifs poursuivis par la recherche du meilleur développement social qui soit.

La conférencière se demande s'il n'y a pas là un certain « bricolage » qui pose un « défi de cohérence de gouvernance », limitant la portée des démarches entreprises. Une stratégie plus globale serait sans doute de mise en développement social; elle permettrait d'élaborer une meilleure complémentarité et convergence des interventions sectorielles (en famille, en immigration, en vie communautaire, en sport et loisir, en culture, en développement économique, en infrastructure de proximité, en lutte contre la pauvreté et l'exclusion, etc.).

Le renouvellement de la notion et les enjeux idéologiques

La pratique et les politiques du développement social se sont inspirés de plusieurs idéologies : caritative, assurancielle, régulatrice. Si le développement social n'est pas né d'hier, il n'est pas à confondre avec différentes mesures de « charité » plus ou moins organisées et planifiées qui ont vu le jour alors qu'un certain défaitisme (religieux et fataliste) prévalait et limitait les interventions face à la naturalité des inégalités sociales.

Vint ensuite l'intervention étatique plus systématique avec les politiques assurancielles des années 60-70 (assurance-maladie, chômage, auto) qui accompagnaient le progrès économique des trente glorieuses années d'après-guerre ; les mesures et politiques sociales se développent et elles sont conçues comme un

« luxe » que peut se permettre l'État devenu « providence »; de fait, le système économique instrumentalise ces politiques et les condamne à servir ses propres priorités.

Le développement social est né dans la foulée de l'élaboration étatique de ces politiques sociales lorsqu'il a été finalement reconnu que non seulement le système économique capitaliste n'était pas en mesure d'assurer le bien-être socio-économique de tous les citoyens, mais qu'il entravait sérieusement et systématiquement l'accès à ce bien-être et à une participation active au marché du travail.

CONFÉRENCES

Culture de la résistance Enjeu : devenir constructive	Refus de la fatalité (qui caractérise la société traditionnelle ou le conservatisme). Création de la modernité est liée à l'idée de progrès, au changement à l'amélioration. Résistance à l'injustice ou même au changement lui-même (p.c.q. disproportionné ou injuste). Globale ou limitée à un objet. S'alimente à une révolte, un sentiment d'injustice, un malaise. Repose sur les tripes et le cœur	Ne pas se résigner à l'ordre des choses (immuable ou en mouvement). Discerner, détecter l'inacceptable et l'inscrire à l'agenda politique. Façonnent l'identité d'un pays, d'une nation. Prend des formes diverses : individuelles ou collectives, formelles ou informelles, politiques ou citoyennes
Culture de la régulation Enjeu : s'ouvrir aux autres cultures	Organise les règles du jeu social et dans une société en évolution, les adapte et les perfectionne sans cesse pour tenir compte des changements (technologiques), des problèmes soulevés par le progrès. Repose sur l'intellect et l'expertise, avance lentement, par tâtonnements successifs.	Essentielle, elle assure l'universalité des droits et des devoirs dans une société, la cohésion du tout, le vivre ensemble.
Culture de l'utopie Enjeu : demeurer réaliste et démocratique	Vise à instaurer des régulations originales et nouvelles. Exprime un désir de changement radical des conditions de fonctionnement de la société.	Projection dans l'avenir d'un malaise qui permet d'actualiser une aspiration profonde présente en chacun de nous. Permet l'expression de notre foi dans un dépassement possible, dans une réconciliation de l'homme avec lui-même et avec le monde.

Tiré de : *Les 3 cultures du développement humain*, Paris, Odile Jacob Éditeur, 2002, pp.147-150

CONFÉRENCES

De nos jours, dans le contexte politique néolibéral, avec souvent l'appui de gouvernements libéraux, la façon de traiter le développement social se transforme, faisant écho à différentes conceptions ou modèles de développement politique global de la société. Le néolibéralisme « libéralise », privatise, désétatise; c'est un complice de l'individualisme ambiant et il tient les individus responsables de leur sort (gagnant/perdant)

En faisant la promotion du développement social, le Québec se trouve donc un peu à contre-courant. Les cultures québécoises de la résistance et de l'utopie sont bel et bien au rendez-vous.

Différentes définitions du développement social

La conférencière présente différentes définitions, afin de soumettre une analyse qui permettra, à terme, aux participants de positionner leurs propres orientations, actions et pratiques d'interventions afin de mieux décider d'un mode possible de mesure des résultats obtenus.

Première définition : « la totalité des actions entreprises pour orienter une société vers la réalisation d'un ensemble ordonné de conditions de vie collectives et individuelles, jugées désirables par rapport à certaines valeurs » - Guy Rocher, sociologue. Mots-clefs : poursuite (vers) - conditions de vie - valeurs.

Deuxième définition : « Mise en oeuvre par la société de l'ensemble des moyens propres à faire accéder chacun de ses membres au maximum d'épanouissement dont il est capable ». - Commission Castonguay-Neveu. Mots-clefs : individualisation - instrumentalisation (moyens).

Troisième définition : « Le développement social est une démarche visant à améliorer la capacité des gens à vivre en toute sécurité et à leur permettre de participer pleinement à la société. Le développement social est indissociable de son contexte culturel, écologique, économique, politique et spirituel et ne peut être envisagé dans une perspective uniquement sectorielle » - l'ONU. Mots-clefs : multidimensionnalité et intersectorialité – amélioration - participation sociale, sécurité.

Quatrième définition : « Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle des collectivités, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et, d'autre part, à la collectivité de progresser, socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale. Dans cette optique, le développement social, tout comme le développement économique et le développement culturel, sont des dimensions interdépendantes et complémentaires d'un projet de société » - Conseil de la santé et du bien-être du Québec (CSBE). Mots-clefs : processus d'amélioration - individus ET collectivités - conditions /moyens/finalités - potentiels individuels et participation - valeurs : équité et justice - développement durable à dimensions complémentaires.

Cinquième définition : « Le développement social correspond à un ensemble de processus qui appellent la contribution conjointe de l'État et de la société civile (lutter contre les inégalités sociales et économiques, adapter et harmoniser les politiques publiques, soutenir les communautés, favoriser la participation sociale), et qui visent l'amélioration des conditions de vie et des potentiels des personnes et des communautés » - Conseil de la santé et du bien-être du Québec (CSBE). Mots-clefs : processus identifiés - acteurs conjoints – amélioration - conditions de vie- potentiels - individu et collectivités.

Sixième définition : « Les valeurs associées au développement social sont la justice sociale, l'égalité entre les personnes, l'équité, l'entraide et la solidarité, le respect des droits et des libertés, la participation citoyenne et le plein exercice démocratique et un parti pris pour l'occupation du territoire et le respect de l'environnement. Les principes constitutifs qui en découlent, en lien avec les personnes, sont de viser l'épanouissement des personnes, l'équité et la justice sociale de miser sur la capacité des personnes d'agir et fournir aux individus et aux groupes de citoyens le soutien nécessaire.

CONFÉRENCES

Les principes constitutifs qui en découlent, en lien avec les communautés, sont le respect des dynamiques présentes dans les communautés et la reconnaissance de ce qui s'y fait déjà, le soutien des solidarités locales, l'utilisation des forces présentes dans les milieux pour agir sur les problèmes vécus et le respect des équilibres présents dans les milieux.

Les principes constitutifs qui en découlent, en lien avec le développement économique, visent que le développement économique prenne en compte les besoins et les droits des personnes, que les acteurs du développement économique prennent en compte les impacts de leurs activités sur les travailleurs et les travailleuses, sur les personnes et sur les communautés, que les perspectives du développement économique prennent en compte les dimensions culturelles québécoises et que la société québécoise favorise et soutienne les diverses formes de développement économique.

Ses principes constitutifs, en lien avec les politiques nationales, sont de s'assurer que ces dernières favorisent l'implication de l'ensemble de la société, que les politiques nationales favorisent la décentralisation, l'harmonisation des politiques avec les besoins des milieux, la synergie entre les paliers et rendent possible l'intersectorialité et que les politiques nationales garantissent un filet de protection sociale adéquat et favorisent la cohésion sociale.

Les conditions essentielles pour le développement social sont la décentralisation et l'harmonisation des interventions entre paliers local, régional, national et l'action intersectorielle visant l'action concertée d'une grande diversité d'acteurs pour une valeur ajoutée aux actions sectorielles. » - Réseau québécois du développement social (RQDS)

Mesurer ou non le développement social dans l'arrondissement ?

La question des processus-moyens pose encore problème, selon Micheline Bonneau. Cet élément n'étant pas encore défini, on ne peut pas mesurer le développement social dans toutes ses dimensions. Le travail statistique en cause est exigeant, demandera des années d'analyse statistique sur des périodes plus ou

moins longues, exigera la collaboration de plusieurs équipes de chercheurs.

La logique universalisante de la mesure par des indicateurs sociaux synthétiques n'est pas apte à évaluer l'impact des démarches spécifiques entreprises au sein de chacune des collectivités locales. Si, de plus, l'approche intersectorielle est vraiment adoptée par les collectivités, une autre difficulté rendra peu aisée la lecture des mesures par indicateurs et l'évaluation des actions sectorielles locales : l'incidence des partenariats eux-mêmes (qui a fait quoi et dans quelle proportion).

Vers l'émergence d'une appropriation locale

À l'issue de ce survol, la conférencière propose les constats suivants : l'inscription à une politique de développement social ou l'insertion d'actions ou de pratiques sectorielles dans le cadre d'une telle politique commande soit une forme d'adhésion à des perspectives/enjeux idéologiques, politiques et praxéologiques, soit, à la limite à une distanciation par rapport à ceux-ci. La grille de questionnements a pour but de préciser ces perspectives/enjeux, afin de rendre plus aisé un certain positionnement en regard de la notion du développement social et de l'esquisse de politique publique qui semble vouloir encore émerger.

La grille de questionnements que la conférencière propose vise simplement à faciliter ces positionnements et à identifier nommément les valeurs, principes et conditions rattachés aux pratiques de développement social ainsi que les processus valorisés par l'instance publique (le CSBS) qui désire voir émerger une politique en bonne et due forme, même si ces processus peuvent être à la fois considérés comme des moyens et des dimensions du développement social. Ceci afin de vérifier les voies de notre propre engagement face au défi du développement social.

CONFÉRENCES

- ◆ Sur quelles bases l'arrondissement, mon service, mon organisme, mon groupe se préoccupent-ils de développement social ? Une base autonome, de concertation, de délégation ? Y sommes-nous à l'aise ?
 - ◆ Mon service, mon groupe mon organisme favorise-il la décentralisation et la complémentarité des actions avec d'autres paliers d'interventions locales/régionales/nationales ?
 - ◆ Mon service, mon groupe mon organisme favorise-il l'action intersectorielle, la convergence des actions des uns et des autres dans leurs champs / compétences propres ?
-
- ◆ quelles actions/orientations actuelles peuvent être directement associées au développement social ?
 - à quelles valeurs du développement social ? (justice sociale, égalité des personnes. équité, entraide et solidarité, respect des droits et libertés)
 - à quelles dimensions/processus du développement social ? (contrer les inégalités sociales/ adapter et harmoniser les politiques publiques/ soutenir les communautés/ favoriser un ou plusieurs aspects de la participation sociale)
 - ◆ quelles actions/activités qui peuvent être indirectement associées au développement social ?
 - à quelles valeurs du développement social ? (justice sociale, égalité des personnes. équité, entraide et solidarité, respect des droits et libertés)
 - à quelles dimensions/processus du développement social ? (contrer les inégalités sociales/ adapter et harmoniser les politiques publiques/ soutenir les communautés/ favoriser un ou plusieurs aspects de la participation sociale)
 - ◆ Ces activités visent-elles une amélioration des conditions de vie des personnes? Précisez.
 - ◆ Ces actions respectent-elles les principes de base de l'intervention en développement social en lien avec les personnes? (épanouissement des personnes /équité et justice sociale / capacité d'agir soutiennent de l'action)
 - ◆ Ces activités visent-elles une amélioration de la collectivité? Précisez.
 - ◆ Ces actions respectent-elles les principes de base de l'intervention en développement social en lien avec les communautés ? (respect des dynamiques présentes et du travail déjà accompli /soutien des solidarités locales / contribution des forces présentes dans le milieu / respect des équilibres au plan économique, démographique et environnemental : valeurs partagées pour un développement durable)
 - ◆ Ces actions respectent-elles les principes de base de l'intervention en développement social en lien avec le développement économique ? développement économique soucieux du social /acteurs économiques prenant en compte les impacts de leurs activités ; prenant en compte les spécificités culturelles québécoises et celles de différents milieux
 - ◆ Mon service, mon groupe mon organisme favorise-il la décentralisation et la complémentarité des actions avec d'autres paliers d'interventions locales/régionales/nationales ?
 - ◆ Mon service, mon groupe mon organisme favorise-il l'action intersectorielle, la convergence des actions des uns et des autres dans leurs champs / compétences propres ?

Jour 2 du Forum

Présentation Jean Panet-Raymond



L'animateur de la journée consacrée aux ateliers, Jean Panet-Raymond, revient sur les conférences de la veille afin que les thématiques principales abordées soient fraîches à la mémoire des participants aux ateliers qui suivront. Il retient de la conférence d'Annick Germain que le phénomène de la pauvreté est de plus en plus diffus et que le défi de faire cohabiter harmonieusement les personnes issues de différentes classes sociales en est l'idée maîtresse.

Sur la conférence de Micheline Bonneau, il estime que les éléments fondamentaux du développement social se trouvaient dans toutes les définitions présentées. Selon M. Panet-Raymond, la participation citoyenne et la reconnaissance du savoir-faire de la population sont essentielles au développement social, de même que la collaboration entre citoyens et fonctionnaires est incontournable.

Il croit également que l'on devrait se payer le luxe d'avoir une approche utopiste en matière de développement social et estime que la recherche d'une vision globale, transversale, intergénérationnelle, interculturelle et intersectorielle devrait colorer chacun des ateliers à suivre.

Il rappelle que le forum présente quatre ateliers portant sur des champs/problématiques liés au développement social, soit l'aménagement urbain, l'habitation, les parcs et espaces verts et la culture, sports et loisirs, de même que deux ateliers « parapluie » ou « outils », qui englobent ces thèmes, soit « communications et participation » et « développement social ».

S'inspirant de la roue de la médecine, un concept des peuples autochtones d'Amérique du Nord adapté par lui-même en 1992, Jean Panet-Raymond accole chacun de ses principes aux différents ateliers. Ainsi, l'atelier « aménagement urbain » fera appel selon lui aux notions du défi de l'accessibilité, de l'accueil et de l'intégration. Cette discussion n'ira pas sans aborder les questions de la mobilité physique, des dimensions culturelles, linguistiques et de la question de l'emploi. C'est pourquoi cet atelier réfère selon lui davantage aux

notions de l'économie, du social et du culturel sur la roue.²

L'atelier « habitation » touchera davantage selon lui les angles économiques et sociaux de la roue, à l'instar de l'atelier « parcs et espaces verts ». Le quatrième « culture, sports, loisirs », fera selon lui appel aux enjeux sociaux et culturels, car les notions d'inclusion et différences, qu'elles soient générationnelles, culturelles, physiques, liées à la religion ou à l'orientation sexuelle se situent au cœur de la discussion.

Selon M. Panet-Raymond, l'atelier « communications et participation » est au centre des questions politiques et sociales de la roue, car il s'agit de co-construction et de favorisation de la participation communautaire dans les instances administratives de l'arrondissement. Enfin, l'atelier intitulé « développement social » englobe la roue et l'incarne tout entière en traitant des questions politiques, mentales, sociales, affectives, culturelles, spirituelles, physiques et économiques.

² Voir Roue de la médecine, page 44



LES ATELIERS : AMÉNAGEMENT URBAIN

L'amélioration de la qualité de vie des résidents est au cœur des grands enjeux de planification et d'aménagement du territoire.

Quelles sont les conditions de succès qui accompagnent la mise en oeuvre de quartiers à l'échelle humaine et qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable, tout en tenant compte des nouvelles populations et de celles en place?

Comment respecter les quartiers et leur patrimoine, réconcilier le piéton, le cycliste et l'automobiliste, comment assurer des services de proximité et des équipements collectifs dans un environnement de qualité et viable économiquement ?

Objectifs de l'atelier : Explorer les pistes d'action en matière d'aménagement urbain susceptibles d'améliorer la qualité de vie des familles, jeunes et aînés du Sud-Ouest. Identifier et prioriser 5 orientations et/ou actions adaptées à la réalité locale et aux besoins des différentes générations.

Groupe de l'avant-midi

Liste des participants :

Julie Gouin, animatrice, agente de développement

Linda Lajeunesse, secrétaire

Johanne Couture, chef de division Urbanisme

Michel Larose, chef de division Voirie

Stéphane Tremblay, chef de section Circulation et stationnement

Chantal Zumbrunn, Clinique Communautaire Pointe Saint-Charles

Nathacha Alexandroff, Société historique de Pointe Saint-Charles

Nancy Pole, Centraide

Jean-Ernest Célestin, commandant du PDQ 15, SPVM

Julie Sirrois, ACHIM

John Bradley, CSSS Sud-Ouest-Verdun

Jean-François Gilker, Bâtir son quartier

Jody Negley, Comité des citoyens du village des Tanneries

Pierre Charrette, RESO

COMPTE RENDU :

Depuis 2002, année de la réouverture du canal de Lachine, on assiste à un développement immobilier rapide aux abords du canal particulièrement à proximité du Marché Atwater. Cette situation a eu un effet attractif sur l'ensemble de l'arrondissement, tant sur la mise en valeur d'espaces vacants que de la conversion de bâtiments existants. De nombreux projets ont été réalisés, notamment les résidences universitaires de l'ETS, les lofts résidentiels Imperial et Lowney. D'autres réalisations sont à venir,

comme le projet Griffintown, le 1500 Ottawa, les anciens ateliers du CN. Il y a aussi des sites comme l'ancienne brasserie Dow, la Canada Malting qui ont un potentiel certain. Sans oublier le projet Galt de revitalisation urbaine intégrée dans Côte-Saint-Paul et les artères commerciales Monk, Notre-Dame et Centre qui ont besoin d'être revitalisées. On parle également des espaces verts en lien avec la revitalisation et la sécurité; de l'accès au fleuve et des voies d'entrée dans l'arrondissement, ainsi que du futur chantier de l'échangeur Turcot. Autant de transformations en aussi peu de temps amènent de nombreux enjeux d'aménagement.

À cet égard, l'arrondissement du Sud-Ouest souhaite développer des outils pour en discuter en toute transparence.

Les participants ont pour leur part souhaité la collaboration inter organismes, d'une table à l'autre, et un réel partenariat avec les citoyens pour être vraiment branché sur les besoins des citoyens. Parmi les projets à retenir et les points de bonification à amener, on souligne une préférence pour le travail proactif comme le projet concret que l'OPA a mené pour l'aménagement des terrains du CN dans Pointe-Saint-Charles et l'importance du concept « Ville amie des aînés » avec le slogan « Pour vieillir en santé ! ». On souligne que 33 villes dans le monde sont reconnues à ce titre, dont quatre villes canadiennes, notamment Sherbrooke et Drummondville.

Sur la question des responsabilités des actions, des analyses, des décisions, on déplore la non-neutralité de l'aménagement urbain, en affirmant que tout dépend des personnes qui habitent le secteur et de la provenance des fonds et l'on rappelle ce que l'on considère comme un échec l'aménagement urbain dans la Petite-Bourgogne, constaté 30 ans après.

Les participants souhaitent être consultés pour produire un aménagement à échelle humaine. Une participante souhaite un conseil de quartier qui soit plus « de proximité ». Ce à quoi une représentante de l'arrondissement a répondu qu'un comité de « vie de quartier » en lien avec la communauté et avec de la participation citoyenne existe déjà dans le secteur Émard-Côte-Saint-Paul. Une participante donne en exemple la consultation menée par Action-Gardien sur l'aménagement des terrains du CN. Elle mentionne que ce genre d'action vise à faciliter le travail avec l'arrondissement. Une participante estime qu'une multitude d'outils doit être mise en branle pour favoriser

la participation citoyenne. Les orientations et les aspirations étant diverses, elle préconise une vision de « l'aménagement urbain » comme un lieu de discussion à l'intérieur de laquelle il faut se poser la question : « Pour qui voulons-nous aménager ? » La lutte à l'exclusion et à la pauvreté doit rester un objectif parmi d'autres et l'on ne doit pas mettre tout le reste de côté.

Un participant suggère la mise sur pied d'un comité permanent de discussion continue sur l'aménagement urbain parce qu'il estime que le conseil d'arrondissement n'est pas un lieu de discussion. Il précise qu'il doit s'agir d'un comité doté de règles de fonctionnement qui lui sont propres. Il prend en exemple le Plateau Mont-Royal où ce sont les citoyens qui décident de la façon dont les fonds publics sont dépensés et qualifie cette façon de faire de véritable co-construction. Il indique qu'avant même la mise sur pied d'un projet, il souhaite travailler en équipe, en amont.

Une participante déplore le fait que l'on change le zonage de tout un territoire pour accommoder des projets. Elle se demande qui peut bien vouloir cela et privilégie plutôt le dialogue, en vue de faire consensus et de s'en tenir aux décisions arrêtées.

Un participant nuance en mentionnant qu'il ne perçoit tout de même pas le plan d'urbanisme comme un carcan et affirme que dans le Sud-Ouest, il y a des changements rapides et nombreux, que le travail d'organisation et d'adaptation n'est pas terminé. Ce qui serait intéressant selon lui, ce serait de se parler et de convenir de ce qui est souhaité, et ce, sans pour autant retirer aux organismes communautaires le loisir de consulter d'autant plus que le Règlement d'urbanisme n'a pas fini de changer dans le Sud-Ouest.

On convient de lister les grands projets

1. Canal de Lachine
2. Griffintown
3. Turcot
4. ÉTS
5. Canada Malting
6. Ateliers du CN
7. Nordelec
8. Secteur Galt
9. Boulevard Monk
10. Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
11. Site du tri postal
12. Centre Saint-Charles

13. Arrondissement vert et transport collectif et actif

14. Société du Havre

15. Accès vers le pont Champlain

16. Cabot

17. Autoroute Bonaventure

18. Pont Victoria

19. Centre universitaire de santé McGill – impact sur l'arrondissement (circulation, services).

Une participante mentionne que tout le réseau de transport doit être étudié. Estimant que l'on ne peut pas se permettre de faire une erreur à ce sujet, que cela aurait un trop gros impact sur les générations futures. Elle croit que cela prend plus d'utopie et que l'on s'adapte malheureusement trop facilement aux décisions qui viennent d'en haut.

Un participant se questionne sur le rôle de l'arrondissement dans le cas de projets d'infrastructures provinciales ou privées pour contrôler les impacts locaux. Un autre indique que l'arrondissement n'a pas de poids dans ce contexte, mais peut prendre position en tant que porte-parole d'un consensus local.

Une participante indique avoir réalisé, lors d'une « marche sécuritaire » dans Galt, que lorsque les lieux sont aménagés pour les aînés, ils le sont également pour toute une tranche de la population (enfants, personnes handicapées, femmes avec poussettes).

Une autre souhaite que l'arrondissement reçoive les documents de l'OMS, en prenne connaissance et les utilise pour travailler la notion de « ville amie des aînés ».

Une troisième souhaite que l'arrondissement se batte pour aller chercher plus d'argent en fonction des priorités citoyennes. Une autre renchérit en disant que, en lien avec les contrats de ville, il faut assurer une stabilité des argents, une continuité des moyens.

Un participant apporte l'idée d'un « label vert » pour l'arrondissement, un réel axe transversal de l'aménagement urbain. Selon lui, le transport vert doit être travaillé (voies cyclables, transport actif, collectif, la circulation et le zonage en lien avec les grappes industrielles).

Une participante désire voir les acteurs penser différemment, devenir novateurs, impliquer l'entreprise privée, en faire un réel partenaire et lui permettre de s'engager dans la communauté.

Une participante propose un concours public d'aménagement en respect avec le bâti donnant droit à des prix. Elle précise que cela se fait, mais pas suffisamment.

Une participante suggère que le comité fasse des marches collectives.

Un participant demande que l'on propose la création d'un comité de travail permanent et itinérant.

Un autre suggère de développer 2 visions :

1. Lutte à la pauvreté et à l'exclusion
2. Développement durable

Il suggère qu'il s'agirait d'établir un mécanisme de discussion inclusive en amont des projets. Que ce soit via un comité, des marches ou des consultations.

OBJECTIFS FINAUX :

1. Lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la vulnérabilité
2. Créer un arrondissement vert et viser le développement durable
3. Enclencher un processus consultatif, inclusif et participatif
4. Adopter une vision globale
5. Obliger les projets à intégrer chacun des objectifs proposés.

Moyens :

1. Enclencher un processus global de participation citoyenne
2. Mettre sur pied un comité d'aménagement urbain
3. Déterminer pour qui l'on aménage
4. Devenir « Arrondissement ami des aînés ».



LES ATELIERS : AMÉNAGEMENT URBAIN

Groupe de l'après-midi

Liste des participants :

Julie Gouin, animatrice, agente de développement
Linda Lajeunesse, secrétaire
Marthe Boucher, chef de division Permis et inspections
Michel Larose, chef de division Voirie
Stéphane Tremblay, chef de section Circulation et stationnement
Steve Dupuis, table de concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul
Louis Cyr, POPIR-Comité logement
Christianne Dufresne, école Saint-Jean-de-Matha
Normand Rail, Éco-quartier, YMCA, Pointe-Saint-Charles
Sylvie Trudel, coordonnatrice Solidarité Saint-Henri

COMPTE RENDU :

Un représentant de l'arrondissement présente les projets listés par le groupe de l'avant-midi.

Un participant se questionne à savoir comment tous ces projets pourraient répondre aux besoins des citoyens et être intégrés et adaptés à la réalité d'aujourd'hui en fonction des différentes juridictions.

Un autre mentionne à ce sujet :

1. L'existence d'un comité de circulation se réunissant une fois par mois.
2. L'existence d'un plan d'action pour améliorer la sécurité autour des 14 écoles primaires du Sud-Ouest.

Une troisième mentionne que la Division de l'urbanisme est responsable de :

1. Modifications au zonage
2. Consultations publiques, comme celle de l'OCPM concernant les terrains du CN.

Enfin, un représentant de l'arrondissement explique que la division de la Voirie et des Parcs voit à l'entretien du mobilier urbain.

Un représentant de l'arrondissement en profite pour inviter le groupe au remue-méninge d'idées. Une autre représentante de l'arrondissement renchérit en mentionnant que les gens sont invités à nommer leurs priorités.

Un participant souligne que les discussions tournent souvent autour des mêmes thèmes : la communication et le partenariat alors qu'il estime plus souhaitable de parler de réels aménagements et de partenariat. Il croit que l'on doit toujours se poser et se reposer la question suivante : « Qu'est ce que ça produit sur le plan humain ? » Il estime que si l'on veut mettre le développement social en axe transversal de l'aménagement urbain, c'est la question à se poser.

Un autre participant suggère que, même si l'on parle du respect des populations locales de longue date, souvent fragilisées, et de l'amélioration des conditions de vie, on remarque que l'on pense toujours à l'argent avant de penser aux personnes. Il estime que ce sont les intérêts privés et économiques qui priment et indique que les populations sont toujours les moins bien desservies. Pour effectuer un revirement de situation, il croit qu'il faut simplement utiliser les espaces qui s'y prêtent pour développer du logement social et abordable, qu'il s'agit de développer des stratégies d'inclusion et de procéder à l'élaboration de modes de distribution de la richesse.

Il affirme qu'avec des projets d'une hauteur de six, sept et huit étages comme ceux qui sont aux abords du canal de Lachine, qui cachent complètement la vue aux résidents présents depuis plusieurs années du côté Nord de la rue Saint-Ambroise, l'arrondissement a raté la seule chance de faire profiter les populations locales du renouveau lié à la réouverture du canal...en leur en retirant même la vue.

Une participante veut rêver et attire l'attention sur plusieurs aspects à prioriser, dont conserver la vue sur le Mont-Royal, améliorer l'accès au canal de Lachine, augmenter le nombre de zones habitables, maintenir les populations locales en place et devenir un « Arrondissement-ami des aînés ».

Une participante se questionne sur la notion de mixité en urbanisme.

Un autre croit que l'arrondissement devrait se doter de critères auxquels les promoteurs devraient avoir à se qualifier. Par exemple :

- Déterminer le % de logements « famille » (plus de 2 chambres à coucher) requis par projet.
- Mettre réellement en valeur le canal
- Mettre réellement en valeur la vue sur le Mont-Royal
- Mettre réellement en valeur la falaise Saint-Jacques
- L'accès au fleuve

Selon lui, l'arrondissement doit absolument mettre un moratoire sur le secteur autoroutier. Il dénonce le fait qu'il y ait des bouchons 6 heures par jour parce que les gens utilisent l'automobile en solo, mais que nos autoroutes sont très correctes et répondent adéquatement aux besoins de circuler le reste du temps. Selon lui, ça n'a pas de sens d'agrandir des autoroutes pour favoriser le transport solo et continuer de polluer, voire à l'inciter davantage. Il estime qu'il faut repenser le transport collectif et actif et non pas démolir des quartiers pour régler le problème du transport en solo, une solution indigne du XXI^e siècle selon lui. Il préconise la création de petits centres-villes pour favoriser des déplacements et du transport à échelle humaine.

Un participant estime qu'il faut étudier les impacts environnementaux des différents projets en ayant des exigences de verdissement en termes de pourcentage par projet.

Un autre rétorque que l'argent est le nerf de la guerre et que c'est pour cette raison que ce sont les intérêts privés qui priment. Il appelle à une volonté à établir clairement les règles si l'on ne veut pas se retrouver avec des ghettos. Il demande des quartiers piétonniers avec des services intégrés et rejette la mixité dans les quartiers pauvres. Il trouve étrange que l'on ne parle jamais de faire de la mixité dans les quartiers plus nantis. Il estime par ailleurs qu'il faut augmenter à 30 ou 40 % le logement social, pas le logement abordable parce qu'il est tout sauf abordable à son avis. Il rappelle que plus de 30 % des ménages consacrent plus de 30 % du budget familial au logement et trouve cette situation, qui ne s'est pas améliorée depuis 2001, inacceptable.

Une participante mentionne qu'elle siège à un comité de sécurité alimentaire où elle a pu constater le peu d'accessibilité aux denrées alimentaires. Il s'agit selon elle d'une problématique liée à l'aménagement urbain. De plus, elle estime que le rôle de l'arrondissement est d'informer les citoyens. Elle estime que démolir Turcot en revient à démolir le tissu social. Elle demande si le projet de l'église Sainte-

Élizabeth inclut des services. Elle estime que les organismes de Mobilisation Turcot n'ont pas reçu le support attendu de la part de l'arrondissement.

Une participante estime que l'on doit se questionner sur :

- Le vieillissement de la population
- Les changements dans la population
- Ce qu'on veut faire du Sud-Ouest
- Comment on l'imagine d'ici 10 ou 15 ans
- La vision des quartiers
- Les aspects sociaux
- Les aspects touristiques

Un participant croit que l'on doit faire attention à l'utilisation des talus en aménagement urbain et demande à ce que l'on s'assure de la mise sur pied du transport en commun à l'intérieur même des quartiers. Il estime que l'on doit innover en mettant sur pied un concours international de design Sud-Ouest.

Un participant rappelle que, s'il y a encore de nos jours, 8 000 ménages qui dépensent plus de 30 % de leurs budgets en logement, c'est qu'il faut agir. Il avance que de loger de façon abordable ceux qui en ont besoin serait un objectif extraordinaire et serait un exploit fort intéressant à réaliser pour l'arrondissement. Il indique que cela redonnerait un pouvoir d'achat dont toute la communauté pourrait bénéficier.

OBJECTIFS FINAUX :

1. Penser les projets d'aménagement en fonction du respect du réseau social et du maintien des populations locales.

2. Mettre en valeur, conserver et rendre accessibles les atouts de l'arrondissement :

- La vue sur le Mont-Royal
- Le canal de Lachine
- La falaise Saint-Jacques
- Le fleuve Saint-Laurent
- Le patrimoine bâti

3. Devenir un arrondissement ami des aînés, à échelle humaine

4. Obtenir le pouvoir réglementaire et les argentés pour favoriser un développement accru de logements sociaux et familiaux.

5. Définir des exigences environnementales et écologiques applicables à tout projet de développement. Par exemple, en demandant un

moratoire sur tout développement du secteur autoroutier.

6. Que l'arrondissement assume son rôle de communication, de support et de vulgarisation auprès de la population. Il s'agit d'établir une relation « Ville vs communauté ».



LES ATELIERS : HABITATION

La construction résidentielle à l'ère des défis démographiques et de la gentrification. La hausse des loyers et l'effet qu'elle entraîne.

Comment mettre à profit la stratégie d'inclusion de logements abordables et privilégier le maintien des personnes dans leur milieu? Comment favoriser l'accès au logement pour les personnes à faible et moyen revenu et maintenir la qualité et l'abordabilité du stock de logements?

Objectif de l'atelier : Identifier et prioriser 5 orientations et/ou actions à entreprendre pour rendre plus favorables les conditions d'habitation des résidents du Sud-Ouest et leur donner accès à une gamme diversifiée d'options, pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés et adaptés aux diverses situations familiales.

Groupe de l'avant-midi

Liste des participants :

Pierre Blier, animateur, agent de développement
Louise Gauthier, secrétaire
Marthe Boucher, DAUSE
Sylvain Thériault, DAUSE
Martine Thériault, CSSS Sud-Ouest-Verdun
Nathalie Thifault, OMHM
Lucie Lalonde, IMPACT
Huguette Roy, Association des popotes roulan-
tes
Catherine St-Germain, CSSS Sud-Ouest-
Verdun
Christine Guay, CJE
Louis Cyr, POPIR
Vicente Pérez, Coalition Petite-Bourgogne
Jacques Forget, POPIR
Anne Lévesque

COMPTE RENDU :

Un participant expose que de plus en plus de gens dépensent plus de 50 % de leurs revenus pour se loger et que d'autres quittent le Sud-Ouest suite aux nouvelles constructions de condo. Il affirme que des nouvelles constructions ont un impact sur le coût des loyers dans le Sud-Ouest. Il rappelle que, dans la phase I du chantier habitation, il y a 400 logements sociocommunautaires prévus et dans la phase

Il devrait y en avoir 2 000 unités. Il estime que l'arrondissement devrait travailler sur une réserve foncière, car on retrouve de moins en moins de terrains disponibles pour le logement social et la spéculation dans le Sud-Ouest a augmenté. Il croit également que l'arrondissement devrait bonifier les projets d'inclusion de logements abordables et sociaux. Il indique que, dans le projet Griffintown, si 15 % sont prévus, la demande est en hausse afin de conserver la population dans le Sud-Ouest. Il indique qu'environ 4000 personnes dépensent plus de 50 % de leurs revenus au logement et que selon les données de 2001, environ 8 000 personnes dépensent plus de 30 % de leurs revenus pour se loger.

Une participante estime que les familles avec enfants sont négligées, qu'il faut leur fournir un cadre de vie acceptable; que les projets du tri postal ou de Griffintown ne sont pas faits pour des familles. Elle rappelle que certains types de cohabitation sont difficiles, par exemple les personnes âgées et les familles et que des terrains devraient être réservés dans des endroits propices.

Deux participantes affirment que les restaurants avec terrasses causent des problèmes pour les résidents (bruits, cigarettes, ouverture tard le soir). Elle demande si l'émission des permis se fait sans restriction. Elles observent que les résidents ne sont pas favorisés par cette situation et qu'il devrait y avoir des politiques à cet effet.

Un participant indique que des études de revitalisation des artères commerciales sont en cours.

Une participante estime qu'une meilleure vision « arrondissement » avec des balises plus claires est nécessaire.

Un participant rétorque que les objectifs et engagements de la Ville ont déjà été faits en 2006 pour les 10 prochaines années. Il indique que les HLM commencent à être vétustes et que le Ministère investira de l'argent pour les cinq prochaines années. Aussi il indique que les familles font face au choix de rester ou pas dans le Sud-Ouest.

Une participante souligne que les personnes âgées et les familles ont besoin de soutien communautaire afin de contrer les effets de la pauvreté et non pas seulement de nouvelles constructions. Elle rappelle que l'Office municipal investira 75 M\$ par an durant cinq ans afin d'effectuer une mise à niveau. L'âge

moyen des édifices est de 25 ans. On doit se demander qui s'occupe des gens dans les HLM, qui peuvent faire face à des problèmes sociaux, de santé mentale, etc.

Un participant estime que nous devons nous préoccuper des ménages les plus pauvres, mettre le focus sur les plus défavorisés. Il indique que le nerf de la guerre est toujours l'argent provenant des trois paliers de gouvernement. Il estime que l'on doit faire plus et mieux en développant le logement abordable et en ayant un programme de support communautaire. Il recommande que la Ville fasse des pressions sur les autres paliers de gouvernement. Il rappelle que 24 000 personnes habitent dans les HLM. Il croit qu'il faut contester la notion d'« abordable » et se demande si 1250 \$ par mois pour deux chambres est abordable. Il croit plutôt qu'il faut se remettre à construire des HLM, pas tous au même endroit, il faut les intégrer. Il y a un besoin pour des logements qui laissent aux résidents un budget pour faire autre chose que de payer un loyer. Il croit également qu'il faut demander à la Ville, en tant qu'acteur économique, d'exercer des pressions pour réinvestir dans les HLM. Il souligne que 90 % des arrondissements ne se préoccupent pas des logements sociaux et que dans le privé les logements sont de plus en plus petits et « tout croches ». Il pense qu'il faut faire pression afin d'obtenir des mesures de contrôle des loyers. Un outil, tel que l'enregistrement central des baux (à la Régie du logement), permettrait de vérifier si les hausses sont abusives.

Une participante indique qu'il y a déjà plusieurs logements sociaux pour les personnes âgées, mais pour celles qui demeurent dans le privé, elles peuvent être longtemps seules et en perte d'autonomie. Elle croit qu'il faut privilégier le développement durable et non pas bâtir aux abords des autoroutes, ce qui peut causer des problèmes de santé. Elle croit qu'il faut plutôt avoir une vision d'avenir et elle remet en question le projet de l'échangeur Turcot.

Une participante indique que, selon une étude, 8 205 locataires et 2 900 propriétaires paient plus de 30 % de leurs revenus pour se loger, que la proximité des autoroutes devrait être à plus de 200 mètres, que 80 % de la population ne peut pas s'offrir les « logements abordables » disponibles, donc la population quitte le Sud-Ouest. Elle demande pour quoi l'on développe du logement. Elle croit que des problèmes de santé publique causés par la densité future de la population engendrée par des projets comme Griffintown sont à prévoir. Elle

s'inquiète du manque d'espaces verts et de la promiscuité.

Un participant constate que le nombre de résidents dont le profil socioéconomique a changé, a doublé et que, sous peu, l'indice de la pauvreté sera en baisse, donc la population pauvre sera aussi pauvre, mais recevra moins de services. Il souligne que le montant des taxes perçues augmente et qu'un pourcentage devrait être consacré au support communautaire.

Un participant estime que les revenus des familles du Sud-Ouest ne sont pas suffisants pour leur permettre d'acheter des condos « accessibles ». Il croit que les priorités ne sont pas au bon endroit. Il croit que le Code du logement devrait être plus sévère et que l'application des règlements lors de problèmes d'insalubrité devrait être plus rigoureuse. Il rappelle qu'il est difficile de faire bouger les propriétaires et qu'il y a de plus en plus d'immigrants avec beaucoup d'enfants, mais pas plus de grands logements. Il mentionne également le stock de logements vieillissants datant des années 60 et indique que des rénovations devront être faites. Si le proprio rénove à ses frais, le locataire devra payer plus, mais avec des programmes de rénovation le locataire pourrait s'en tirer à meilleurs frais selon lui. Il croit que l'arrondissement et la Ville doivent intervenir auprès des autres paliers de gouvernements pour faire pression, que les municipalités seules ne s'en sortent pas.

Une participante souligne qu'environ 2 000 personnes sont en attente d'un logement dans un HLM et que 28 % des personnes âgées ont plus de 80 ans.

Un participant conclut que l'arrondissement n'a pas de nouveaux pouvoirs afin d'exiger des promoteurs un pourcentage d'insertion sociale et qu'il faut faire pression en cas de besoins spécifiques, comme, par exemple, le changement de zonage.

OBJECTIFS FINAUX :

1. Bonification du pourcentage de logement social (et d'autres paramètres), dans le cadre de la stratégie d'inclusion.
2. Effectuer les pressions nécessaires auprès des paliers de gouvernement supérieurs pour :
 - Bonifier les programmes de logements sociaux existants ;
 - Relancer le programme de construction de HLM à 25 % ;

- Financer le soutien communautaire dans les programmes existants ;
- Profiter du Programme climasol pour aller chercher des subventions pour la décontamination ;
- Mettre en place un registre obligatoire des baux pour un meilleur contrôle des loyers ;
- Déposer des demandes dans le cadre des programmes de rénovation des logements.

3. Dans la répartition des budgets, prévoir une portion des taxes engendrées par le développement immobilier consacrée au soutien communautaire et au développement social.

4. Adapter l'aménagement urbain aux réalités des familles et des personnes âgées (maintien dans la communauté).

5. Assurer l'application des règlements qui sont en place permettant de contrer les nuisances et leurs impacts sur la santé, tels :

- La proximité des autoroutes;
- Le bruit (cohabitation en vocation résidentielle et commerciale);
- Les impacts de la densité et de la typologie des logements (ex : projets tri postal et Griffin-town);
- Augmenter les ressources afin d'appliquer plus rigoureusement le Code du logement en ce qui a trait à l'insalubrité.

6. Mettre en place un mécanisme d'acquisition de terrains qui seraient versés dans une réserve foncière.



LES ATELIERS : HABITATION

Groupe de l'après-midi

Liste des participants :

Pierre Blier, animateur, agent de développement
Louise Gauthier, secrétaire
Johanne Couture, DAUSE
Sylvain Thériault, DAUSE
Nancy Pole, Centraide
Hélène Bohémier, OMHM
Linda Girard, Amitié Soleil
John Bradley, CSSS Sud-Ouest-Verdun
Charles Gagnon, RÉSO
Amélie Richard, RIL
Paulette Lambert, Good Shepherd
Michel Tourigny, Comité sans emploi
Christine Guay, CJE
Jean Lalande, Welfare Rights Committee

Madeleine Daoust – Maison Partage d'Youville
Sylvie Gagnon
Jean-François Gilker

COMPTE RENDU :

Un participant souligne que les impacts de la gentrification des résidants sont ressentis sur la qualité de l'habitat, les enjeux sociologiques et démographiques.

Une participante mentionne les nombreux problèmes de salubrité des logements, le stock est vieillissant et il y a un grand besoin d'investissement et de rénovation. Selon elle, la politique d'inclusion de 15 % de logement à caractère social et communautaire n'est pas facilement imposable par l'arrondissement, sur l'ensemble des projets, néanmoins, lorsqu'il y a des modifications réglementaires nécessaires, c'est appliqué. Ex. Imperial, Nordelec, 1500 Ottawa.

Une participante indique qu'il y a beaucoup de logements sociaux, mais qu'il en faut encore plus et regrette que la stratégie d'inclusion soit non obligatoire.

Un participant souligne que 8 000 personnes utilisent plus de 30 % de leurs revenus pour se loger et 4 000 plus de 50 %. Il indique cependant que le revenu moyen du Sud-Ouest a augmenté de 20 % (environ 53 000 \$). Selon lui, le quartier est en changement et les acquis ne répondent pas aux besoins. Il indique que dans Saint-Henri en 2006 le pourcentage des gens à faible revenu a augmenté et le pourcentage de la population a diminué. Il félicite par ailleurs l'arrondissement pour l'application de la stratégie d'inclusion des 15 %, mais rappelle que sur le site du tri postal (terrain public), le capital d'acquisition est le suivant : 80 % des logements sont destinés à 20 % qui ont les moyens et 20 % des logements sont destinés à 80 % des gens du Sud-Ouest.

Une participante soutient que les gens de l'extérieur du Sud-Ouest sont heureux de ce qu'ils y découvrent, mais que les résidants actuels ne peuvent plus payer et doivent aller ailleurs.

Un participant témoigne pour sa part que souvent les résidants ne peuvent même pas se payer le transport en commun ou le téléphone et vivent seuls. Si leur loyer augmente, la majorité d'entre eux devra quitter et c'est pourquoi l'objectif devrait être d'aider les gens à demeurer dans leur milieu selon lui. Il indique qu'il n'est pas rare de constater qu'un loyer passe

de 250 \$ à 890 \$ par mois après un changement de locataire ou après des rénovations et estime qu'un registre obligatoire des baux devrait être créé.

Une participante croit que les gens pauvres sont souvent obligés d'habiter des logements insalubres et mal isolés parce qu'ils sont moins chers, que les gens ne savent pas où aller chercher de l'aide et qu'il devrait y avoir un resserrement pour que les habitations soient isolées au moins au minimum.

Une participante croit qu'une plus grosse part du budget de l'arrondissement devrait être dédiée pour la lutte à la pauvreté.

Pour un participant, la solution devient évidente : construire de façon significative du logement social et communautaire et se préoccuper davantage du parc existant. Il juge évident que l'intérêt des constructeurs et des propriétaires ne soit pas de maximiser le rendement. Il croit qu'il faut repenser les produits au niveau du redéveloppement. Il demande comment une famille peut vivre dans un immeuble de 16 étages. Le 15 % d'inclusion sociale est pour lui un plancher qui devrait atteindre au-delà de 40 %, dans un milieu mixte et diversifié. Il croit qu'il faut faire attention de ne pas monnayer un site pour un autre selon les intérêts des promoteurs.

Un participant rappelle que rien n'oblige les promoteurs à appliquer la stratégie d'inclusion de 15 %, qu'il n'y a aucun règlement en ce sens.

Une participante dit qu'il faut aussi penser aux clientèles vulnérables habitant les maisons de chambres, comme les personnes âgées.

Un participant demande ce qui pourrait être fait pour que la stratégie d'inclusion devienne impérative et non pas incitative.

Un représentant de l'arrondissement indique que l'arrondissement applique les règlements adoptés et qu'il appartient aux organismes citoyens d'inciter l'arrondissement à agir différemment.

Une participante demande comment aider les familles nombreuses de sept, huit ou neuf enfants habitant dans un quatre et demie. Elle avance que le logement communautaire est une bonne avenue, mais qu'il faut aussi de l'argent pour aider à gérer le parc de logements, qu'il y a des besoins au niveau du support. Elle indique qu'il y a des tensions impor-

tantes dans les maisons de chambres et que le milieu n'offre pas de bonnes conditions de vie.

Selon un participant, la qualité de vie diminue lorsque les loyers augmentent de 350 \$ à 800 \$, les gens se logent dans un plus petit logement et le partagent à plusieurs. Il souligne qu'après des rénovations, les logements ne sont plus accessibles pour les pauvres.

Un autre participant renchérit que beaucoup de gens ont quitté même s'ils ne le voulaient pas et se demande où ils vont, observant qu'il y a beaucoup de nouveaux arrivants.

Une participante dit que, dans les HLM, il y a toutes sortes de problématiques rencontrées : les gens avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, par exemple, ont besoin d'endroit pour eux avec des services et des soins appropriés. Elle croit qu'il faut prendre en considération toutes ces problématiques et réalités du milieu avant de former des zones de pauvreté approfondies.

Un participant estime qu'il faut différents programmes de logements communautaires et plus de stratégie d'inclusion. Pour lui, le tout est un enjeu de financement, l'on doit développer les grands sites, mais aussi le parc existant, augmenter les enveloppes, les diversifier et les bonifier et prioriser les énergies sur davantage de financement pour la réalisation et le soutien aux projets.

Une participante se demande quelle est la vraie volonté de la ville de Montréal et si la politique d'habitation vise seulement à rapporter de l'argent. Elle dit que l'on doit porter une attention sur la qualité des constructions, par exemple l'insonorisation des HLM.

Un représentant de l'arrondissement indique que la Ville favorise une production de logements variée pour plusieurs clientèles, dont les résidents qu'elle veut retenir en ville.

Un participant estime qu'une étude serait à faire pour obtenir un vrai portrait de la situation en regard de l'exode et de la gentrification, soulignant que, de 2007 à 2017, la création de 2 000 logements sociaux communautaires est recommandée.

Une participante rappelle la tenue du forum sur l'habitation en 2005 et demande que l'on revienne aux recommandations déjà formulées et agisse.

OBJECTIFS FINAUX :

1. Faire pression sur les différents paliers de gouvernement afin d'obtenir :

- De nouveaux logements sociaux;
- Du soutien à l'animation des projets existants;
- Un levier réglementaire afin de rendre la stratégie d'inclusion impérative même pour les petits projets.

2. Favoriser l'établissement de logements pour les familles lors des nouvelles constructions, aménager des jardins, parcs, etc.

3. Continuer d'appliquer la stratégie d'inclusion comme un plancher, lorsque possible; promouvoir une stratégie d'inclusion à la hauteur, car 80 % de la population a besoin de logements sociaux communautaires, mais seulement 20 % des logements disponibles le sont. Bonifier cette stratégie d'inclusion en prenant soin des besoins du Sud-Ouest; planifier en lien avec le bien commun et non juste avec le privé.

4. Réduire les délais d'inspection en cas d'insalubrité des logements.

5. Mettre en place un registre obligatoire des baux.



LES ATELIERS : PARCS ET ESPACES VERTS (OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC, INCIVILITÉS)

L'arrondissement compte 244 hectares d'espaces verts, 23,7 Km de berges, 86 parcs, 440 jardinets dans 6 jardins communautaires, près de 800 bancs publics. Ce sont autant d'espaces favorisant le rassemblement et le sentiment d'appartenance à un quartier, qui offrent des aires de détente, de loisirs, d'activité physique.

Il arrive qu'un parc soit occupé par certains groupes et que leur présence contribue à éloigner progressivement des jeunes, des familles et des aînés. Dans le domaine de l'occupation de l'espace public, l'arrondissement encourage une stratégie de prévention, avec les acteurs du milieu, destinée à atténuer les tensions sociales, contrer la délinquance, réduire les méfaits et les incivilités.

Objectif de l'atelier : Identifier et prioriser 5 orientations et/ou actions à entreprendre, pour 1) favoriser la cohabitation harmonieuse, dans une perspective d'inclusion, de tous les groupes d'âge et origines qui utilisent les parcs et les espaces publics de l'arrondissement; et 2) répondre aux attentes des citoyens en matière de sécurité, d'aménagement et d'entretien des lieux publics et des équipements collectifs.

Groupe de l'avant-midi

Liste des participants :

Marie-Maude Secours, animatrice, agente de développement
Yannick Trudeau, secrétaire
Pierre Brochu, chef de division Parcs
Louise Blanchet, division Parcs
Richard Ranger, Mgr Pigeon
Jean-Paul Mercier, bien manger mieux bouger
Simon Guérin, Loisir St-Charles
Rail Norman, Éco-quartier
George Widz, SPVM 15
Sylvain Gamache, Altergo
Myreille Audet, Clinique communautaire de Pte-St-Charles
Alain Boucher, Loisirs St-Henri
Patricia, ROPASOM/Tandem
Jean-Ernest Célestin, commandant PDQ 15
Gaétan Legault, conseil régional de l'environnement

Liste des problématiques soulevées :

- Participation des citoyens dans l'élaboration des plans de développement (infrastructures, aménagement des parcs, développement sportif, etc.)
- Inclure un pourcentage des investissements des promoteurs des espaces verts dans les projets de développement.
- Prioriser le renouvellement des infrastructures existantes souvent désuètes.
- Inclure une plus grande présence dans les parcs afin d'augmenter la sécurité des citoyens.
- Améliorer l'accessibilité des parcs en sécurisant les rues avoisinantes et en permettant à tous et chacun de profiter des parcs et espaces verts.
- Calculer le retour d'investissement des organismes communautaires dans les parcs.
- Prioriser les parcs entourés ayant plus d'usagers.
- Évaluer l'impact des projets liés à l'échangeur Turcot.

COMPTE RENDU :

On lance la discussion en demandant l'opinion des gens concernant les parcs de l'arrondissement du Sud-Ouest.

On soulève que l'arrondissement du Sud-Ouest est un arrondissement riverain, mais n'a aucune fenêtre sur le fleuve Saint-Laurent.

Les jardins communautaires sont cités comme un bel exemple d'intégration sociale (groupe

d'âge différent, généralement plus âgé cependant).

Sur l'offre sportive, on dénote un manque d'espace pour exécuter certaines activités et l'on rappelle la nécessité de soutenir ces organismes.

On déplore une insuffisance de parcs et d'espaces verts et l'on reproche le manque de projets liés au verdissement de l'arrondissement (manque de stratégies et d'outils pour développer des parcs et des espaces verts en quantité suffisante).

On attend depuis longtemps un plan directeur pour les espaces verts (prévu l'an passé).

On évoque le manque d'équipements pour les 0-6 ans dans le secteur Pointe-Saint-Charles et l'on demande de prendre en compte les besoins de la population actuelle avant de penser « au développement de nos futurs payeurs de taxes ».

On réclame l'amélioration de l'accessibilité des parcs pour les personnes âgées et les personnes en fauteuil roulant (environ une personne sur cinq vit avec une incapacité physique).

On rappelle qu'il y a beaucoup d'initiations dans les parcs (alcool, drogue, premières relations interpersonnelles, etc.). On demande d'identifier les gangs de rue (que l'on juge facilement étiquetés).

On déplore un manque d'installations pour les adolescents (« skate-park », terrains de basket-ball, etc.). On demande s'il y a possibilité de co-construction à l'école Ludger-Duvernay (parc coin du Couvent et Saint-Jacques).

On réclame un organe de surveillance citoyen, que les parcs soient fréquentés par les citoyens (en quel cas il est plus difficile de poser des actions illicites).

On soulève les dangers pour se rendre aux parcs : feux de circulation à la durée trop courte pour le passage des personnes âgées, danger public sur les routes (rage au volant, excès de vitesse, etc.). On demande s'il est possible d'améliorer la sécurité pour se rendre aux parcs, notamment dans le contexte de reconstruction de l'échangeur Turcot.

On rappelle qu'auparavant, il y avait toujours des « gardiens de parc » et l'on dénonce le fait que les infrastructures en place soient désuètes (par exemple les chalets qui sont toujours

fermés). Parmi les éléments essentiels à corriger dans les parcs, il y a les abreuvoirs et les toilettes qui devraient être accessibles.

On déplore que les citoyens ne soient jamais informés des projets de développement dans les parcs. On estime qu'il serait bien d'informer les partenaires de ces projets, ce qui améliorerait les cohabitations et peut-être la co-construction.

Quant à la propreté, on déplore beaucoup de verre brisé et que certains secteurs deviennent « inhabitables ». Un représentant du SPVM abonde quant à l'importance des « gardiens de parc » et assure que le SPVM a une grande préoccupation en ce qui concerne les espaces verts. Il estime essentiel d'arrimer la direction prise pour ne pas travailler chacun dans un sens différent.

On indique qu'un surveillant de patageoire après 16 h lorsqu'il fait chaud améliorerait la sécurité des parcs et constituerait une offre de service raisonnable aux familles.

On demande comment les citoyens peuvent être mis à contribution dans les projets de développement.

On rappelle que, coupures après coupures, les gardiens de parc ne sont plus présents, ce qui augmente le taux de vandalisme. L'on demande l'adaptation des offres de service en fonction des différentes clientèles fréquentant le parc.

On est impatient face au manque de personnel cols bleus pour effectuer les travaux sur les installations dans les parcs (exemple : entretien, peinture d'un chalet, etc.).

On considère qu'un réaménagement n'est pas une dépense, mais un investissement rentable, qui encourage la fréquentation des citoyens, ce qui diminue le vandalisme et la criminalité.

On considère qu'il serait important de faire appel aux organismes comme TANDEM lors de réaménagement et l'on soulève la mauvaise décision de la pente dans le parc Leber, affirmant que cette « butte » empêche la constante surveillance du parc.

On précise que le gardien de parc est plutôt appelé : « animateur » pour favoriser l'organisation d'activités sécuritaires plutôt que l'interdiction d'activités dangereuses ou illicites. On demande d'investir dans les parcs les plus fréquentés et non pas le parc d'Argenson, qui

est beau, mais peu fréquenté. On souligne aussi l'importance d'un terrain synthétique multifonctionnel.

Des représentants de l'arrondissement soulignent qu'il ne faut pas oublier la décontamination des terrains.

On affirme que l'arrondissement devrait prendre une décision sur une vision qui englobe les points soulevés et utiliser la concertation publique pour s'assurer de faire des investissements en lien avec les besoins de la population et ainsi favoriser un sentiment d'appartenance des citoyens.

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

1. Faire des investissements dans le renouvellement des infrastructures existantes en priorisant les parcs les plus fréquentés par les citoyens.
2. Reconnaître, encourager, valoriser et financer l'occupation des parcs par des organismes publics et civils.
3. Consulter les citoyens et les organismes dans l'élaboration et la conception des plans de développement liés aux parcs et espaces verts.
4. Améliorer l'accessibilité des parcs en mettant l'accent sur des aménagements sécuritaires, ajouter des équipements sanitaires et favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite.
5. Veiller à l'apport de nouveaux espaces verts lors de la réalisation de projets immobiliers en conformité avec le Règlement sur les frais de parcs (10 %).



LES ATELIERS : PARCS ET ESPACES VERTS (OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC, INCIVILITÉS)

Groupe de l'après-midi

Liste des participants :

Marie-Maude Secours, animatrice, agente de développement
Yannick Trudeau, secrétaire
Pierre Brochu, chef de division Parcs
Louise Blanchet, division Parcs
Martine Thériault, Table petite enfance/famille

Pierre Charrette, Réso
Catherine St-Germain, CSSS SO Verdun
Pierre Ricard, TRAC
Puisegur Atlantis, Éco-quartier
Dickens Mathurin, Centre sportif Petite-
Bourgogne
Nathasha Alexandroff, Société d'histoire

Liste des problématiques soulevées :

- Instaurer un processus de consultation et de planification. (Budget participatif)
- Maintenir et développer les projets d'occupation des parcs avec les organismes du milieu.
- Améliorer les accès au niveau des parcs (éclairage, circulation automobile autour des parcs, feux de circulation, traverse piétonne, etc.) et favoriser l'accès au canal de Lachine.
- Travailler en collaboration avec les associations de citoyens, les organismes privés et les organismes partenaires.
- Répandre le concept de parc/école en travaillant en collaboration avec les commissions scolaires.
- Prendre en compte la fréquentation des utilisateurs pour prioriser les actions à poser dans les parcs.
- Prioriser les ressources des arrondissements limitrophes pour les appels d'offres de services du parc Angrignon.
- Poser des équipements dans les parcs adaptés pour les personnes âgées.

COMPTE RENDU :

On demande pourquoi ne pas réinstaller des infrastructures en bois dans les parcs. Un représentant de l'arrondissement répond que l'installation, la fabrication ainsi que l'inspection de ces infrastructures doivent être régies par des normes canadiennes et la plupart des tâches d'installation sont données à des compagnies spécialisées.

On soulève que plusieurs modules de jeu inquiètent les C.P.E. non seulement en raison de l'état des modules, mais aussi du manque d'entretien (branches d'arbres mal taillés, par exemple).

On cite une étude du Journal de Montréal révélant que l'arrondissement du Sud-Ouest est celui qui investit le moins dans l'aménagement des parcs. On demande l'instauration d'un processus de consultation auprès des citoyens et des organismes lors d'investissements importants.

On souligne la réussite quant à l'achalandage du parc Campbell-Centre, dû à la réouverture du chalet. On affirme que d'augmenter la fréquentation d'un parc augmente indirectement la sécurité en raison de la surveillance des citoyens.

On déplore qu'il n'y ait pas de grand parc dans Ville-Émard / Côte St-Paul et l'on demande de favoriser l'accès aux parcs du canal de Lachine.

On soulève la question de la sécurité du parc aux abords du canal de Lachine en raison des possibilités de chute.

On affirme que de mettre des clôtures tout le long du canal de Lachine enlèverait à la beauté du canal.

On suggère donc la mise en place de parcs clôturés pour enfants dans les secteurs ouverts comme le parc du canal de Lachine.

Un représentant de l'arrondissement souligne la difficulté de négocier avec Parcs Canada.

On soulève l'importance de consulter les besoins des citoyens. On cite en exemple la décision de construire un terrain de balle-molle alors que la demande est nettement dirigée vers un terrain de soccer.

On souligne que les pourcentages offerts devraient être donnés à la fin des travaux afin d'avoir le pourcentage des coûts réels et non des coûts prévus.

On rappelle que Wal-Mart a payé 10 M\$ pour l'aménagement du parc des citoyens. On suggère donc de trouver des alternatives en partenariat avec l'arrondissement pour atteindre des objectifs communs.

On soulève que les partenaires ont acquis une certaine expertise en étant sur le terrain et en recueillant les commentaires des jeunes et des parents qui fréquentent ces espaces verts.

On déplore qu'il y ait des zones où les parcs et espaces verts sont manquants. L'on suggère de faire des partenariats avec la Commission scolaire pour modifier les cours d'école à asphalte pour des espaces divisés incluant des espaces verts et des terrains sportifs.

On suggère que, plutôt que de faire des appels d'offres à la grandeur de la Ville de Montréal, il faudrait spécialiser les organismes dans les arrondissements mêmes, si possible dans

l'arrondissement du Sud-Ouest, pour gérer les activités (animation, restauration, entretien, etc.), et prendre en charge toutes offres de services en lien avec le parc Angrignon (Ferme Angrignon, Fort Angrignon, etc.).

On demande une vision de développement plus large qui produirait autre chose que des terrains de pétanque pour les aînés (où il faudrait d'ailleurs augmenter le nombre de bancs). On suggère de travailler plus en collaboration avec le ROPASOM pour trouver des activités dans les parcs qui intéresseraient les aînés.

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

1. Améliorer la sécurité à l'intérieur et autour des parcs (circulation automobile, traverses piétonnières, visibilité, restauration et installation d'équipements sécuritaires)
2. Mettre en place des processus continus de consultation et de planification des aménagements des parcs et espaces verts.
3. Développer des partenariats entre la Ville, les arrondissements, les organismes communautaires, les organismes privés et la communauté.
4. Mettre des installations/équipements adaptés pour les personnes âgées dans les parcs.
5. Maintenir et développer des programmes d'occupation des parcs et d'animation.
6. Répandre et encourager le concept de développement de parcs dans les cours d'école.
7. On suggère de faire des liens avec « Québec en forme » pour étudier certains aspects.



LES ATELIERS : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

L'arrondissement considère que la démocratisation de la culture, des loisirs et de l'activité physique implique nécessairement l'accessibilité la plus large possible aux lieux de diffusion culturelle, aux plateaux sportifs, aux installations récréatives et de pratique culturelle.

C'est dans une perspective de développement de l'épanouissement individuel et collectif des citoyens, que des efforts majeurs sont entrepris pour que l'offre culturelle, d'activité physique et de loisirs soit de qualité, diversifiée, sécuritaire et adaptée aux besoins des citoyens issus de tous groupes d'âges et de toutes origines.

Objectif de l'atelier : Discuter des avenues à explorer pour promouvoir le développement culturel et les bienfaits du sport et de l'activité physique. Identifier et prioriser 5 orientations et/ou actions susceptibles de mieux répondre à une offre de services de qualité, ouverte à tous, diversifiée, sécuritaire, répondant aux besoins de citoyens ayant des revenus variés.

Groupe de l'avant-midi

Liste des participants :

Sylvain Galarneau, animateur, chef de division Culture et bibliothèques
Pierrette Fiset, secrétaire
Martin Philippe Côté - maison de la culture Marie-Uguay
Mourad Meberbeche, agent de développement - milieu Petite-Bourgogne
Nicole Lapointe, régisseuse Complexe Gadbois
Ann Dynes, Atelier 850
Miriam Rouleau-Perez, CSSS Sud-Ouest Verdun
Cathy Anglade, La Galerie
Sabrina Mofatt, CSSS Sud-Ouest Verdun
Sébastien Latendresse, AdoZone
Christiane Dufresne, école St-Jean-de-Matha
Charles Gagnon, RESO
Sharon Parry, YMCA
Dickens Mathurin, Centre sportif Petite Bourgogne
Pauline Lambert, Good Shepard

COMPTE RENDU :

Une participante lance le débat en émettant l'hypothèse que plus l'enfant reste près de son environnement plus il est facile à rejoindre. C'est pourquoi il faudrait selon elle rapatrier les activités sportives et récréatives vers le milieu scolaire ou faciliter le transport, à l'instar de l'approche des bibliothèques pour le programme de soutien aux devoirs.

Une autre participante propose une meilleure concertation des organismes entre eux et ensuite avec les écoles.

Un participant croit que l'arrondissement devrait être un entremetteur entre les organismes et les écoles.

Un participant souligne que le rôle de l'agent de développement est une courroie de transmission et qu'il doit agir selon l'entente de partenariat Ville-écoles.

Un autre souhaite que l'Arrondissement travaille en co-construction. Une participante abonde dans le même sens en ce qui a trait aux éco-

les. Et, de là, en complémentarité avec les services de garde et les autres élèves.

Une participante croit que la promotion culturelle dans le milieu de la Petite-Bourgogne devrait être dirigée vers une plus grande mixité sociale afin que l'accessibilité ne soit pas un frein et donc assurer un meilleur partenariat avec l'ACSO.

Une intervenante de la maison de jeunes mentionne que l'accessibilité y est difficile. Elle souhaite une meilleure infrastructure en fonction de la disponibilité des jeunes.

Un participant parle d'une multitude de services à cet endroit. Cependant, il reconnaît qu'il faudrait faire connaître davantage cette installation.

Un autre participant insiste sur la promotion des bienfaits du sport et des activités culturelles et récréatives. Il croit qu'il devrait y avoir plus de campagnes dans les installations en utilisant davantage les médias locaux.

Une participante parle des façons de faire des autres arrondissements. Elle croit que les élus locaux pourraient s'inspirer de certaines initiatives.

Une participante suggère de ne pas travailler en silo lorsqu'il faut rejoindre les parents. Elle se demande s'il existe des milieux de vie tels que le CEDA, multi-générationnels, informels, où l'on pourrait tout intégrer. Elle s'interroge également sur la définition de la culture qui revêt un aspect spiritualité. Cette approche qui est plutôt globale et non morcelée nous conduit à l'importance de l'aménagement des lieux publics, selon elle.

Un participant déplore que l'arrondissement ait investi des fonds à la piscine Émard alors que cette installation est moins fréquentée à cause de la température de l'eau qui n'est pas adéquate. En parallèle, les organismes demandent des subventions pour des projets et il est difficile d'obtenir une réponse. On reconnaît dans cet énoncé plutôt un enjeu d'offre de services et non une avenue à explorer.

Une participante s'interroge également sur l'utilisation des installations.

Un participant rappelle la notion de « citoyen » dans toute sa globalité ce qui inclut les personnes handicapées.

Un participant mentionne que, suite au Sommet sur la culture 2005-2006, on n'a toujours pas d'acteurs communs autour d'une table pour élaborer une programmation de médiation culturelle. Il croit qu'il faut consolider davantage les mécanismes pour que l'arrondissement appuie les initiatives des organismes sur les plans des ressources humaines, financières, matérielles et politiques, et ce, même quand l'arrondissement n'est pas le maître d'œuvre et que le projet n'est pas identifié comme une priorité de l'arrondissement et vice-versa. Il constate qu'il est difficile d'avoir l'input des organismes et que le milieu doit également avoir une ouverture plus grande.

Il faut susciter un partenariat favorisant la co-construction d'initiatives dans le milieu, selon une participante.

Une participante apporte l'idée des capsules d'information, de la promotion des activités en fonction des clientèles. Selon elle, il faut que l'agent de développement soit une personne clé, un praticien, un organisateur, une ressource sur le terrain.

Selon une participante, l'arrondissement doit revoir les ententes conclues, revoir la contribution financière accordée aux organismes. Donc, évaluer les nouveaux besoins et actualiser les ententes en conséquence.

Selon une participante, il est très important de consolider et développer le financement à la mission des organismes CSL.

Finalement, tous s'entendent pour souhaiter que l'arrondissement fasse de CSLDS sa priorité dans son plan d'action. Selon le RESO, de nouveaux fonds seraient disponibles d'ici trois à cinq ans et les nouvelles recettes devraient être versées dans l'application du Plan d'action.

Selon une participante, il faut améliorer l'accès aux activités en réduisant les obstacles économiques, géographiques et multiculturels pour toutes les clientèles.

Une autre reconnaît qu'il est difficile aujourd'hui de développer les moyens qui permettront de rencontrer ces objectifs. Selon elle, l'échéancier est trop court et cet exercice de consultation devrait être répété. Une autre abonde dans le même sens, car elle estime nécessaire une réflexion afin que le Plan d'action reflète toute la sensibilisation du Sud-Ouest et sa couleur locale.

OBJECTIFS FINAUX :

1. Améliorer l'accessibilité aux activités culturelles et sportives en réduisant les obstacles économiques, géographiques et culturels au sens large.
2. Que l'arrondissement fasse de la promotion des sports, culture, loisirs sa priorité dans son Plan d'action de développement social en consolidant le financement des organismes et en évaluant le financement des nouveaux besoins.
3. Promouvoir les bienfaits de l'activité physique et de l'activité culturelle.
4. Consolider davantage les appuis aux initiatives du milieu par un soutien en matière de ressources humaines, matérielles et financières, et soutien politique ou promotionnel, même quand l'arrondissement n'est pas le maître d'œuvre ou que le projet n'est pas dans les priorités de l'arrondissement.



LES ATELIERS : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Groupe de l'après-midi

Liste des participants :

Sylvain Galarneau, animateur, chef de division Culture et bibliothèques
Pierrette Fiset, secrétaire
Mourad Meberbeche, agent de développement-milieu Petite-Bourgogne
Nicole Lapointe, régisseuse Complexe Gadbois
Patrick Benjamin, OMHM
Mélanie Vinet, Prévention Sud-Ouest
Richard Ranger, Mgr. Pigeon
Kevin George, CSSS Verdun-Sud-Ouest
Jean-Paul Mercier, Bien Manger/Mieux Bouger
Michael Farkias, Youth in Motion
Bernard Metcalfe, PDQ 15 (SPVM)
Philippe Reichenbach, Église Méthodiste
Benoit Caron, Loisirs St-Charles
Sébastien Larivée, CIVA
Rose Mary Silleta, Good Shepard
George Widz, PDQ 15 (SPVM)
Patricia Canty

COMPTE RENDU :

Un premier participant rappelle l'existence de la Politique du sport et de l'activité physique et de la Politique culturelle. Il se réjouit que l'on

vienne cette fois-ci prendre le pouls des organismes et des institutions sur la question du développement social et qu'un Plan d'action sera ensuite créé. Il estime que c'est un plus pour le Sud-Ouest qui se veut à l'écoute de la population.

Un participant se questionne sur l'intérêt réel du rôle des organismes et de l'arrondissement pour l'épanouissement des jeunes et de la population en général. Il croit qu'il faut être plus « collé » sur la réalité des gens. Par exemple, il estime qu'une seconde Maison de la culture devrait être lancée à un autre coin du territoire de l'arrondissement.

Un participant pense qu'il faut mieux rejoindre les nouveaux arrivants et les personnes analphabètes et améliorer la diffusion de l'information en CSLDS en tenant compte des contingences sociales et culturelles, tout cela en vue d'éviter l'exclusion.

Un participant ajoute que les pratiques varient d'un organisme à l'autre. Par exemple, il faut se réapproprier les échéanciers. Pour résoudre cette problématique, il suggère de s'asseoir confortablement avec les différents acteurs, c'est-à-dire, la Table des Sports, Québec en forme, les Parcs, et autres, afin de faciliter la cohabitation des populations et qualifie cette méthode de réseautage.

Un participant assimile la notion de culture à l'individu, au citoyen. Il rappelle qu'il y a maintes cultures dans le Sud-Ouest et que l'on pourrait même parler de sous culture – parfois difficile à décoder chez les jeunes. Il estime que le sport est une des avenues la plus facile à cerner comparativement aux loisirs où l'on peut s'interroger sur la signification de ce concept. Il demande si une balade le week-end le long du canal de Lachine, une partie de cartes, ou la pratique d'un sport font partie de la culture. Il conclut qu'il y aurait lieu de faire un atelier pour chaque item de l'atelier.

Un participant ajoute que le bienfait qui revient au citoyen est le dénominateur commun et se demande comment faire connaître au citoyen les informations qu'il ignore.

Une participante ajoute que le Sud-Ouest Express, dans lequel sont répertoriés les activités et services de l'arrondissement, n'est pas un outil de diffusion populaire auprès des jeunes.

Un participant s'interroge à savoir si nous devrions promouvoir la CSL quartier par quartier, peut-être dans d'autres langues. Une partici-

pante abonde dans le même sens quant à l'accessibilité et à la disponibilité linguistique. Des représentants de l'arrondissement rappellent alors que tous ont accès au 311, lequel service est également disponible en anglais.

Un participant parle de nomenclature sportive, fait part qu'il existe plusieurs associations sportives de différentes disciplines et se demande si l'on utilise suffisamment nos installations.

Selon un participant, il y aurait lieu que les aménagements et les infrastructures soient constamment soumis à une inspection pour que la sécurité y soit maximale. Il estime qu'une personne devrait être habilitée à faire ce lien technique et à répondre aux organismes.

Selon l'expérience d'un représentant du SPVM, il est habituellement facile de rejoindre quelqu'un de l'arrondissement. Il croit que le partenariat est d'autant plus important qu'il permet d'éviter le dédoublement des actions. D'ailleurs, les organismes et les institutions devraient davantage se concerter, estime-t-il.

Sur le plan culturel, la perception de la maison de la culture Marie-Uguay est un lieu intimidant pour la plupart du commun des mortels, affirme un participant, qui estime que cette institution ne répond pas aux critères et aux normes pour la diffusion et la pratique de la culture.

Un participant ajoute qu'à l'instar de l'événement le 3e Art dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, où il y avait mixité de la culture avec un grand « C » et la culture populaire, le Sud-Ouest devrait se doter de lieux culturels pour monsieur et madame tout le monde.

Selon une participante, il est important de créer un sentiment d'appartenance.

Tous s'entendent pour dire que les élus devraient considérer tout apport financier comme un investissement sur tous les plans, bénéfique à long terme.

OBJECTIFS FINAUX :

1. Que l'activité culturelle, sportive et de loisirs soit développée par/pour/avec les personnes et les intervenants des milieux exclus afin de créer un lien de confiance pour amener les personnes victimes d'exclusion à se joindre à la communauté.

2. Continuer à améliorer et à maintenir en bon état les infrastructures et installations municipales, et compléter les aménagements vers une accessibilité universelle.

3. Améliorer la connaissance de l'offre de service et de la disponibilité des installations auprès des citoyens et des organismes.

4. Continuer à soutenir les partenaires de l'arrondissement et que ce dernier assume le leadership du développement et du réseautage entre Ville/Organismes/Institutions publiques.

5. Promouvoir et favoriser la réalisation de projets communs entre les partenaires afin de maximiser l'utilisation des ressources CSLDS.

6. Que l'arrondissement du Sud-Ouest prenne le leadership pour développer une vision commune et des objectifs avec chaque milieu du Sud-Ouest et les intervenants en place.

7. Que la direction de l'arrondissement voit dans les investissements nécessaires à la réalisation de ces recommandations, non pas seulement une dépense, mais un investissement à long terme pour les citoyens de notre arrondissement.



LES ATELIERS : COMMUNICATIONS ET PARTICIPATION CITOYENNE

L'information est un préalable à tout processus de participation citoyenne. Divers instruments de participation existent déjà.

Il s'agit de plateformes qui facilitent l'information (site internet et journal de l'arrondissement), la mise en contact et l'échange (bureau Accès Montréal), de mécanismes de participation plus actifs (consultations publiques) et institutionnalisés (séances d'information, conseil d'arrondissement).

Objectif de l'atelier : Mieux cerner les besoins des citoyens en matière d'information et de participation. Identifier et prioriser 5 orientations et/ou actions permettant à chaque individu d'être mieux informé et de participer activement à la vie publique.

Groupe de l'avant-midi

Liste des participants :

Constance Lauzon, animatrice, chef de division Accueil et communications
Annick Paradis, secrétaire
Patricia Bouchard, division Accueil et com.
Diane Garand, Division du Greffe
Louise Dupont, division Accueil et com.
Cécile Poirier, Centraide

Sandrine Périon, Mission Bon Accueil
Patrick Benjamin, OMHM
Guy Biron, RÉSO
Valérie Fleurent, Clinique communautaire
Geneviève Grenier, Action Gardien
Michael Farkias, Youth in motion
David Legris, CSAPB alimentaire
Monica Ponse, CSAPB alimentaire
Rose Mary Silleta, Good Shepard
Sophie Thiébaud, Opération Galt

COMPTE RENDU :

Les participants trouvent qu'il y a peu d'outils de participation et s'interrogent sur ce qu'est la participation citoyenne. Ils souhaitent des liens de partenariat renforcés afin de rejoindre davantage de citoyens, en s'associant à leurs réseaux par exemple. Ils considèrent que des citoyens mieux informés sont plus aptes à s'impliquer et à participer.

Ainsi, les outils de communication devraient être adaptés afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes possible (plus d'outils bilingues entre autres). Les méthodes traditionnelles de communications rejoignent une certaine clientèle, mais en repensant les mécanismes de diffusion (davantage de rencontres, d'ateliers, de visites), la visibilité de l'arrondissement serait renforcée et il pourrait devenir la première source d'information à laquelle les citoyens pensent.

L'arrondissement étant une instance démocratique, il ne devrait pas se contenter de présenter ses services, mais aussi, les grands enjeux et prendre position.

Finalement, l'arrondissement devrait créer des espaces de participation citoyenne, tels que le budget participatif.

OBJECTIFS FINAUX :

1. Définir ce qu'est la participation citoyenne pour développer une vision commune.
2. Renforcer les partenariats dans tous les champs du développement social, dans une perspective de participation citoyenne.
3. Revaloriser le rôle du citoyen en reconnaissant la diversité (langue, origine, connaissance des mécanismes démocratiques).
4. Revoir les mécanismes de diffusion de l'information (exemple : les lieux, canaux, partenariats).

5. Informer davantage les citoyens sur les grands enjeux et les chantiers.

6. Créer des espaces de participation citoyenne (exemple : budget participatif).

RECOMMANDATIONS :

- Créer plus d'outils bilingues.
- Revaloriser le bureau Accès Montréal et le publiciser, car il est encore très méconnu des citoyens.
- Utiliser Internet pour rejoindre davantage les jeunes.
- S'assurer de la distribution du Sud-Ouest Express dans tous les quartiers, notamment la Petite-Bourgogne qui ne semble pas bien les recevoir et bonifier la liste d'envoi aux organismes.
- Trouver des voies de communication interactives et plus humaines, telles des rencontres, des ateliers, des participations à des fêtes de quartier.
- Créer un espace pour permettre aux citoyens de s'exprimer qui serait moins rigide que les consultations publiques ou les conseils d'arrondissement et favoriser les rapports entre les élus et les citoyens.
- Intégrer les citoyens où ils se trouvent. Ne pas les emmener où nous sommes, mais partir d'où ils sont.
- Penser le développement social globalement, pas seulement à partir des champs d'intervention de la Ville.
- Intégrer sur le site Internet de l'arrondissement des liens aux ressources communautaires disponibles.
- Permettre aux citoyens d'avoir leur mot à dire dans le budget.
- Ne pas seulement inviter les organismes dans des initiatives telles que le forum, inviter aussi les citoyens afin d'avoir une prise d'information directe.
- Les communications sont très axées sur l'offre de services, mais elles devraient aussi parler des enjeux.
- Rejoindre les gens dans leurs réseaux (ex. CKUT, églises, réseaux).
- Renforcer les liens de partenariat.
- Faire de la co-construction.
- L'arrondissement devrait prendre davantage position dans les dossiers chauds.

- Ne pas pousser l'information, mais l'échanger.
- Faire des sondages auprès des citoyens qui ont participé aux consultations.
- Ne pas changer les outils de communication, mais les mécanismes de diffusion.
- Faire davantage de consultations.
- Réinstaurer des tournées des services du Sud-Ouest pour les nouveaux arrivants.
- Penser à des alternatives pour les personnes analphabètes.



LES ATELIERS : COMMUNICATIONS ET PARTICIPATION CITOYENNE

Groupe de l'après-midi

Liste des participants :

Constance Lauzon, animatrice, chef de division Accueil et communication
 Annick Paradis, secrétaire
 Patricia Bouchard, division Accueil et com.
 Diane Garand, Division du greffe
 Louise Dupont, division Accueil et com.
 Julie Sirois, ACHIM
 Chantal Zumbrunn, Carrefour d'éducation
 Huguette Roy, Association des popotes roulantes
 Nathalie Monique, Madame prend congé
 Sylvain Gamache, AlterGo
 Claudia Kadima, Centre d'aide réussite et développement
 Anne Lévesque, Coalition Petite-Bourgogne

COMPTE RENDU :

Les participants du second atelier suggèrent de rendre les conseils d'arrondissement et les consultations publiques plus accessibles en proposant diverses actions telles des formations avant les conseils, la vulgarisation des règlements, des rendez-vous avec les élus, des « Comment ça marche », etc. Ils demandent également plus de suivi de la part du Greffe, afin de permettre aux citoyens qui se sont prononcés de suivre le dossier de près et de voir que leur intervention est prise en compte. Cela nécessite notamment une volonté politique et administrative pour renforcer la participation citoyenne.

Les participants insistent également sur le sentiment d'appartenance des citoyens à leur quartier et comment celui-ci devrait être davantage pris en compte, notamment en inscrivant les noms des quartiers sur les cartes produites par l'arrondissement, dans les communications, etc.

Finalement, ils proposent une multitude d'idées pour améliorer les outils produits par les communications, notamment donner aux internautes la possibilité de s'inscrire sur une liste des consultations publiques afin de recevoir les ordres du jour, trouver des alternatives aux PDF pour rendre la lecture des pages plus faciles auprès des citoyens aveugles, etc.

OBJECTIFS FINAUX :

1. S'assurer d'une volonté politique et administrative en matière de participation citoyenne.
2. Favoriser la participation citoyenne au moyen de différents outils : halte-garderie, accès universel, vulgarisation, traduction, formation, rencontres, etc.
3. Créer des lieux, des interfaces entre les élus et les citoyens (espaces d'échange, vulgarisation).
4. Faire la promotion des quartiers comme milieux de vie.
5. La communication et la participation citoyenne devraient être un enjeu transversal à tout développement social.

RECOMMANDATIONS :

- Fournir plus d'informations sur les consultations publiques et les conseils d'arrondissement et des outils pour les rendre accessibles.
- Rendre les outils d'information plus accessibles, les vulgariser davantage (les règlements notamment).
- Faciliter l'accès aux conseils d'arrondissement et aux consultations publiques en offrant des services de halte-garderie pour les familles et de traduction.
- Faire des consultations en amont de celles des promoteurs afin de permettre aux citoyens de proposer et non pas seulement de réagir.
- L'arrondissement devrait davantage annoncer ses couleurs et sa prise de position dans un dossier (plus de transparence).

- Offrir des accusés de réception et faire des suivis auprès des personnes qui se sont prononcées lors d'un conseil d'arrondissement.
- Faire des « Comment ça marche? » sur divers services de l'arrondissement.
- Donner davantage d'informations aux organismes afin qu'ils puissent mieux servir les citoyens qu'ils aident.
- Utiliser le terme « citoyen » plutôt que « clientèle ». Le second terme fait référence à une philosophie de consumérisme.
- Réinstaurer les ateliers du BAM et les visites de fonctionnaires chez les organismes.
- Trouver de nouvelles façons d'aller chercher les citoyens.
- Utiliser des alternatives aux PDF sur Internet, car ils ne sont pas lisibles par les programmes de lecture qu'utilisent les aveugles.
- Mettre des liens au site Internet Accès simple (simplifié, phonétique, audio) sur le site de l'arrondissement et si possible, y ajouter des informations.
- Former le personnel d'accueil à recevoir les personnes handicapées.
- Ajouter en ligne un formulaire d'inscription pour s'abonner aux consultations publiques (recevoir les documents, ordres du jour, etc.)
- Bonifier la liste de distribution du journal Le Sud-Ouest Express.
- L'arrondissement n'est pas seulement un pourvoyeur de services, mais aussi une instance démocratique. Il doit faire plus qu'informer et publiciser.
- Multiplier les points de service, en rendre un disponible dans chaque quartier. Faire un kiosque BAM dans les bibliothèques?
- Créer un espace pour les citoyens pour leur permettre d'échanger et de s'impliquer.
- Faire un budget participatif.
- Faire une formation sur la participation citoyenne.
- Favoriser la communication transversale.
- Favoriser les liens directs entre les citoyens et les élus.
- Impliquer davantage les organismes dans les décisions et projets faits à l'interne.
- Rendre les consultations publiques plus conviviales en offrant du café et en donnant de petites formations informelles 15 minutes avant pour les nouveaux participants.

- Créer des rendez-vous privilégiés entre les citoyens et les élus, sans les fonctionnaires. Les élus y répondent aux questions et rendent compte des gestes de l'arrondissement.
- Créer une section Internet pour les nouveaux citoyens.
- Mettre sur Internet les cartes des ressources de quartier.
- Faire davantage de traduction des outils de communication, notamment pour les quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.
- Favoriser les objectifs globaux de développement social plutôt que les missions sectorielles?



LES ATELIERS : DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le développement social municipal est un processus de coopération qui fait appel à des stratégies organisationnelles nouvelles.

Ce processus ne peut se réaliser en silo, mais prend appui sur les réseaux locaux de divers secteurs, dans une approche de concertation, et requiert la participation des citoyens, des organismes de la société civile et des élus.

Son objectif est l'amélioration des conditions de vie et la réduction des inégalités.

Objectif de l'atelier : Identifier et prioriser 5 orientations et/ou actions à entreprendre, adaptées à la réalité locale, pour soutenir et favoriser l'approche intégrée et la concertation entre les différents réseaux (municipal, communautaire, institutionnel, gouvernemental).

Groupe de l'avant-midi

Liste des participants :

Carole Mc Kee, animatrice, chef de section Gadbois
 Louise Richard, chef de division Sports, loisirs et développement social
 Josée Legault, secrétaire
 Christine Guay, CJE
 Madeleine Daoust, La maison du partage Youville
 Steeve Dupuis, Concertation Émard/St-Paul
 Linda Girard, Amitié Solei
 Kevin George, CSSS St-Henri
 Sylvie Guyon, Club des consommateurs
 Nicole Gladu, RESO
 Karine Triolet, Action Gardien
 Amélie Richard, RIL
 Nathalie Monique Dupuis, Madame prend congé

Diane Lemon, Prévention Sud-Ouest
Philippe Reichenbach, Église méthodiste
Josée Lafrenière, Groupe Harmonie
Sylvie Trudel, Solidarité St-Henri
Claudia Olga Kadima, CARD

COMPTE RENDU :

Une participante demande s'il y aura d'autres enveloppes qui s'ajouteront au 1,6 M\$ dédié à la Division des sports, des loisirs et du développement social.

Une représentante de l'arrondissement lui dit que non, qu'aucune somme supplémentaire n'est dédiée.

Une participante mentionne que la tendance dans le milieu c'est que le milieu décide ensemble à qui pourront être remises les contributions.

Une représentante de l'arrondissement souligne que même s'il n'y a pas eu d'augmentation des montants versés aux organismes depuis 10 ans, l'on s'attend à ce qu'il y ait une offre de services pour chaque organisme conventionné.

Une participante demande de voir l'analyse des sommes versées aux organismes sportifs versus les organismes communautaires.

Une participante mentionne qu'il y a dérive par rapport à l'objectif de l'atelier.

Une autre rétorque que c'est important de savoir ce que l'arrondissement fait pour soutenir les organismes.

Une participante mentionne qu'étant donné que l'atelier vise à favoriser une approche intégrée, elle pose la question comment la Ville prévoit réfléchir sur les besoins du milieu ?

Une représentante de l'arrondissement retourne la question et demande comment l'arrondissement pourrait travailler avec les organismes communautaires ?

Une participante mentionne que le développement social en soi veut dire beaucoup de choses et qu'il faut se pencher sur une orientation, considérant que tous ont leurs préoccupations.

Une participante estime que le but de l'atelier n'est pas clair et demande des précisions.

Une participante affirme que le portrait du développement social dans l'arrondissement nécessite concertation et partenariat et demande quels objectifs l'arrondissement s'est-il fixés ?

Une participante mentionne qu'il y a des éléments intéressants dans la démarche. Comment on pourrait travailler avec la Ville en priorisant les quartiers qui sont plus défavorisés, par exemple le quartier Pointe-Saint-Charles ?

Une participante mentionne que les organismes pourraient faire partie d'un processus, d'une démarche de concertation du début à la fin pour cibler les priorités.

Une participante souligne que le territoire de l'arrondissement comporte une communauté très diversifiée et demande comment on pourrait faciliter l'intégration des communautés culturelles sur le terrain.

Une participante estime qu'il faut une collaboration entre les organismes et demande comment ils peuvent travailler ensemble. Elle demande si la Ville peut appuyer les organismes dans leurs demandes.

Un participant dit qu'il faut une mobilisation inter-quartier dans l'implication du développement social, comme dans le dossier de l'échangeur Turcot. Il a eu une discussion avec la conseillère en développement communautaire de l'arrondissement, et tous n'avaient pas la même définition. Il se demande où l'arrondissement devrait être par rapport aux projets de développement. Il se demande également quelle est la définition du mot partenariat pour l'arrondissement. Il croit qu'il faudrait avoir une franche discussion sur ce sujet.

Une participante estime qu'il y a toujours des problèmes reliés aux enjeux financiers. Elle demande que peut-on faire ensemble pour aller chercher plus de fonds ? Elle croit que la Ville devrait être proactive dans ce type de dossier, car elle a accès à des expertises, comme celle de la Ville centre.

Une participante indique que l'on prévoit une augmentation du taux d'immigrants d'ici 10 ans et que la mixité est très difficile à vivre. Elle souligne les besoins d'analyse, de support au niveau de statistiques. Elle estime important pour l'emploi de soutenir les gens pour qu'ils puissent avoir accès à l'éducation. Elle croit que la Ville devrait embaucher des personnes du quartier et qu'il faudrait créer des organismes d'économie sociale. Enfin, elle estime qu'il

faut soutenir les groupes et les organismes dans leur développement et qu'il est important d'obtenir un financement de base et l'aide de la Ville.

Une participante mentionne que l'on doit obtenir de l'arrondissement un engagement clair et une souplesse d'ouverture, de même que des balises de financement dans les priorités de quartier.

Une participante indique qu'il est difficile d'obtenir des renseignements à la Ville, car on ne sait pas à qui s'adresser. Elle ne trouve pas que les services de la Ville sont accessibles. Elle mentionne que tout ce qui a été dit est bien beau, mais que dans le concret, cela sera difficile.

Une participante dit qu'il y a de plus en plus d'expertise en développement social, mais qu'il n'y a pas plus de budgets alloués. Elle demande comment aller chercher du financement et voudrait que les agents de développement soient plus présents dans les projets d'envergure (urbanisme, etc.).

Un participant dit que le développement social devrait être transversal, qu'il faut faire les choses ensemble. Il dénonce un syndrome à savoir que la Table de concertation n'est pas une instance à part, elle est l'ensemble des organismes d'un quartier. Il croit qu'il faut sortir du cloisonnement.

Une participante dit qu'elle est nouvellement grand-mère et que son petit-fils vit dans un quartier de l'arrondissement et se préoccupe de son bien-être et son mieux-être. Elle se demande ce que l'arrondissement peut faire pour lui. Elle croit qu'il faut avoir une mixité intergénérationnelle et que le développement social doit avoir une vision globale.

Un participant mentionne que les communautés issues de l'immigration ne participent pas aux Tables de concertation. Il croit qu'il serait important de les rejoindre. Il faut trouver des pistes de solutions et il faut que la Ville établisse une stratégie pour rejoindre ces personnes.

Une participante dit que dans son quartier, la Petite-Bourgogne, les gens fréquentent les organismes et participent aux Tables. Elle souligne que les nombreux changements de poste au niveau des employés à la Ville nuisent aux organismes. Il est difficile de recommencer à établir des liens avec un nouvel employé.

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

1. Avoir une vision globale et transversale du développement social (arrimage entre les différents services).

2. L'arrondissement doit exercer un rôle d'influence sur les autres paliers politiques et exercer un rôle de support aux organismes par son expertise.

3. Soutenir les priorités telles que définies par les milieux.

4. Augmenter et mettre en place une enveloppe budgétaire spéciale allouée au développement social

5. L'arrondissement doit être souple dans le financement des priorités qui soient en dehors de son champ de compétence (sécurité alimentaire, itinérance, emploi, immigration).

6. Reconnaître les organismes et les expertises du milieu.

7. Développer des stratégies pour rejoindre les différentes communautés issues de l'immigration et soutenir les organismes qui travaillent avec cette clientèle.



LES ATELIERS : DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Groupe de l'après-midi

Liste des participants :

Carole Mc Kee, animatrice, chef de section Gadbois
Louise Richard, chef de division Sports, loisirs et développement social
Josée Legault, secrétaire
Ann Dynes, Atelier 850
Cécile Poirier, Centraide
Miriam Rouleau Perez, CSSS Verdun-Sud-Ouest
Cathy Anglade, La Galerie
Sandrine Périon, Mission Bon Accueil
Nathalie Thifault, OMHM
Sabrina Moffatt, CSSS Verdun
Guy Biron, RÉSO
Sébastien Latendresse, AdoZone
Geneviève Grenier, Action Gardien
David Legris, CSAPB alimentaire
Monica Ponse, CSAPB alimentaire
Jody Negley, CCVT
Cory Johnston, CJE

COMPTE RENDU :

Une représentante de l'arrondissement pose la question : qu'est-ce que l'arrondissement pourrait faire pour mieux vous soutenir dans le développement social ?

Une participante mentionne qu'il faut avoir une vision pour les cinq prochaines années et que certains dossiers sont déjà avancés.

Une autre dit que l'enjeu du Sud-Ouest dans le développement social est la cohabitation et l'exclusion sociale (classes très riches et pauvres doivent vivre en harmonie).

Un participant estime que l'on se doit tous de travailler ensemble et de se poser la question, « qu'est-ce que l'on peut s'offrir ? ». Il trouve très intéressant d'être partie prenante de cet atelier et non seulement observateur.

Un participant dit que l'on doit se donner une vision du développement social et qu'il faut rejoindre les citoyens qui ne côtoient pas les organismes. Au niveau de l'emploi, il croit qu'on doit poser des actions concertées pour un meilleur arrimage entre l'arrondissement et le milieu.

Un participant dit que toutes les actions du milieu ont une portée dans le développement social. Il rappelle que d'ici 10 ans, il y aura 10 000 nouveaux arrivants et à la fois moins d'argent pour soutenir les groupes communautaires. Il faudrait selon lui que les taxes qui seront perçues avec les nouveaux projets de développement social, notamment se préoccuper de la sécurité alimentaire. Il estime également qu'il faudrait développer des mécanismes entre les différents services de l'arrondissement, que chacun soit au courant des projets.

Un participant fait référence à la conférence sur le partenariat à laquelle il a assisté. Il croit qu'il faut développer des solutions pour les jeunes qui sont dans la rue. Il est fier de dire que depuis quatre ans, de concert avec les organismes du milieu, les policiers du poste 15 ont réussi à redonner aux citoyens un sentiment de sécurité dans le milieu de la Petite-Bourgogne. Il croit qu'il faut donc se donner des objectifs et continuer à développer le partenariat tout en écoutant le citoyen. Selon lui, il

y a toujours une communauté silencieuse et il faut trouver un moyen de la rejoindre.

Une participante mentionne qu'il y a un problème de compétition par rapport au financement des groupes communautaires. Il faudrait selon elle avoir des locaux accessibles dans chaque quartier afin que les citoyens puissent se rassembler pour aborder différents problèmes et être écoutés.

Un participant dit qu'il est venu au Forum avec un mandat de la Table de concertation jeunesse, qui est d'avoir un support plus structuré et de savoir s'il a un appui de l'ensemble de la Division SLDS.

Une participante approuve. Selon elle, la lutte à la pauvreté devrait être la priorité du développement social.

Une représentante de l'arrondissement explique que le plan d'action intégré sera un premier jet, mais qu'il pourra être bonifié au fur et à mesure.

Une participante estime qu'il faut se doter d'un plan de suivi. À son avis, la persévérance scolaire doit être priorisée.

Un participant énumère certaines priorités à considérer :

- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Améliorer la qualité de vie
- Prioriser certains secteurs
- Identifier le mécanisme de dialogue entre les différents intervenants
- Les nouvelles taxes gérées par les nouveaux développements immobiliers devraient être versées au développement social

Une participante mentionne qu'il devrait y avoir des espaces dédiés pour entendre et travailler avec les citoyens. Elle croit qu'il faut redéfinir le partenariat dans le dossier de la sécurité alimentaire.

Une participante dit qu'il faut être à l'écoute des citoyens et que la Ville a un rôle d'influence vis-à-vis les autres instances.

Une participante se demande comment l'arrondissement peut soutenir les milieux, avoir des mécanismes de suivi.

Une participante a des interrogations par rapport à la mission de l'arrondissement dans le domaine du développement social.

Une représentante de l'arrondissement répond que c'est volontaire de ne pas arriver avec des objectifs ciblés pour ne pas orienter les participants, mais plutôt les entendre.

Une participante mentionne que les priorités devraient être axées vers la lutte contre la pauvreté, les conditions de vie, les grands projets de développement à venir et les fonds du Programme du contrat de ville.

Une participante dit qu'il est important que le Programme de contrat de Ville se poursuive, car la lutte à la pauvreté est une priorité. De plus, elle ajoute qu'il faudrait avoir un nouveau regard dans le processus d'allocation des contributions financières.

Un participant trouve intéressant que les gens du développement économique soient également présents à ce forum. Il explique qu'il est important de travailler ensemble en partenariat pour innover.

Une participante aimerait que des emplois d'été soient disponibles pour les jeunes de l'arrondissement. Également, que des stages soient possibles. Elle voudrait qu'il y ait une volonté politique de relever les défis de la communauté.

Un participant aimerait que des initiatives soient entreprises pour encourager les jeunes durant la période scolaire. Il mentionne qu'il ne faut pas attendre d'obtenir plus d'argent, mais d'y aller de l'avant avec ce que l'on possède déjà.

Une participante dit qu'il y a deux sujets préoccupants, soit le manque de financement pour les organismes qui luttent contre la pauvreté et le manque d'une stratégie commune pour parvenir à cet objectif.

Une participante aimerait que l'on ait accès plus facilement au secteur privé.

Une participante mentionne que l'exclusion sociale est une priorité, car la pauvreté s'accroît. Elle croit qu'il faut avoir une réflexion sur ce que peut apporter un milieu de vie et avoir des espaces pour échanger avec les citoyens.

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

1. Prioriser la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale dans une perspective de participation citoyenne

2. Meilleurs arrimages entre les actions de l'arrondissement et celles des acteurs du milieu :

- Utiliser le pouvoir d'influence de l'arrondissement auprès des autres instances locales pour des projets d'action visant le développement social
- Travailler au-delà des champs de compétence de l'arrondissement
- Innover dans les pratiques et les stratégies

3. Que le plan d'action de l'arrondissement soit porté par l'ensemble des Services de l'arrondissement

4. Se doter de mécanismes de suivi du plan d'action

5. Que l'arrondissement s'engage à assurer un financement adéquat directement ou indirectement.

PLÉNIÈRE : LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PRIORITÉS RETENUES

☛ ATELIER 1) Aménagement urbain :

Groupe de l'avant-midi

- 1) Lutter contre la pauvreté et l'exclusion – créer un comité permanent sur l'aménagement urbain.
- 2) Favoriser un arrondissement vert, le développement durable, la planification du transport.
- 3) Promouvoir un processus consultatif inclusif en amont.
- 4) Avoir une vision globale pour tous les projets (petits et grands).
- 5) Se rappeler pour qui l'on fait les aménagements urbains : le citoyen, les aînés les personnes à mobilité réduite.
- 6) Favoriser le développement selon le modèle « Ville amie des aînés ».

Groupe de l'après-midi

- 1) Penser les projets d'aménagement en fonction du respect du niveau social et du maintien des populations locales.
- 2) Mettre en valeur, conserver et rendre accessibles les atouts de l'arrondissement (ex. : canal de Lachine, falaise Saint-Jacques, etc.).
- 3) Favoriser le développement selon les modèles « arrondissement ami des aînés » et Ville à l'échelle humaine.
- 4) Obtenir le pouvoir réglementaire et les arguments pour favoriser un développement accru de logements sociaux et familiaux.
- 5) Définir, un partenariat avec la communauté, les exigences environnementales et écologiques applicables à chaque projet de développement (ex. : moratoire sur le développement autoroutier).
- 6) Que l'arrondissement assume son rôle de communicateur et de vulgarisateur auprès de la population.

☛ ATELIER 2) Habitation :

Groupe de l'avant-midi

- 1) Bonifier le pourcentage de logement social et du seuil d'application dans la stratégie d'inclusion.
- 2) Effectuer les pressions nécessaires auprès des paliers de gouvernement pour :
 - Bonifier les programmes existants.
 - Relancer le programme de construction de HLM (25 % du revenu).
 - Financer le soutien communautaire.
 - Se prévaloir des subventions à la décontamination.
 - Mettre en place un système d'enregistrement des baux pour un meilleur contrôle des loyers.
- 3) Retenir un pourcentage des taxes générées par le développement immobilier pour soutenir le secteur communautaire et le développement social.
- 4) Tenir compte des réalités des familles et des aînés dans l'aménagement urbain.
- 5) Mettre en place des mécanismes pour contrer les nuisances sur la santé (pollution, bruit, densité).
- 6) Mettre en place un mécanisme d'acquisition de terrains qui seraient versés dans une réserve foncière.
- 7) Appliquer rigoureusement le Code du logement dans les cas d'insalubrité.

- 8) Utiliser les programmes de rénovation de logement.

Groupe de l'après-midi

- 1) Utiliser la stratégie d'inclusion:
 - Comme un plancher
 - En lien avec le bien commun, des besoins réels
 - Mécanisme de compensation
- 2) Faire pression sur les différents paliers gouvernementaux, notamment pour ce qui est du :
 - Financement
 - Leviers réglementaires

3) Favoriser l'établissement de logements pour familles nombreuses et y aménager des jardins et des parcs.

4) Établir des mécanismes pour réduire les délais d'inspection en cas d'insalubrité des logements.

5) Mettre en place un registre obligatoire des baux.

☛ **ATELIER 3) Parcs et espaces verts (occupation de l'espace public, incivilités) :**

Groupe de l'avant-midi

1) Investir dans le renouvellement des infrastructures existantes en priorisant les parcs les plus fréquentés.

2) Reconnaître, encourager, valoriser et financer l'occupation des parcs par les organismes publics et civils.

3) Consulter les citoyens et les organismes dans l'élaboration et la conception des plans de développement liés aux parcs.

4) Améliorer l'accessibilité et les aménagements sécuritaires, ajouter des équipements sanitaires, promouvoir l'accès universel.

5) Adapter les règlements en lien avec les projets immobiliers pour créer un fonds vert.

Groupe de l'après-midi

1) Mettre en place des processus continus de consultation et de planification des aménagements des parcs.

2) Améliorer la sécurité à l'intérieur et autour des parcs.

3) Maintenir et développer des programmes d'occupation et d'animation des parcs.

4) Développer des partenariats entre l'arrondissement, le milieu communautaire, le secteur privé et la communauté.

5) Encourager le concept parc-école.

6) Installer des équipements adaptés pour les aînés dans les parcs.

☛ **ATELIER 4) Culture, sports et loisirs :**

Groupe de l'avant-midi

1) Améliorer l'accessibilité en réduisant les obstacles économiques, géographiques et culturels au sens large.

2) Faire de la promotion des sports, loisirs et culture la priorité du plan d'action de développement social de l'arrondissement.

3) Promouvoir les bienfaits de l'activité physique et de l'activité culturelle.

4) Consolider davantage les appuis aux initiatives du milieu, même lorsqu'il ne s'agit pas de projets en lien avec les priorités de l'arrondissement.

Groupe de l'après-midi

1) Développer l'activité culturelle, sportive et de loisir par, pour et avec les gens et les intervenants des milieux victimes d'exclusion, afin de les intégrer dans la communauté.

2) Continuer à améliorer l'état des infrastructures.

3) Améliorer la diffusion de l'offre de services.

4) Continuer à appuyer les partenaires. L'arrondissement doit assumer le leadership du développement, du réseautage entre Ville / organismes / institutions publiques.

5) L'arrondissement doit assumer son rôle de leadership dans le développement d'une vision commune, et ce, avec chaque milieu.

Recommandation : Que la Direction de l'arrondissement voit les investissements nécessaires à la réalisation de ces recommandations non pas seulement comme une dépense, mais bien aussi comme un investissement à long terme pour les citoyens.

☛ **ATELIER 5) Communications et participation citoyenne :**

Groupe de l'avant-midi

1) Définir ce qu'est la participation citoyenne, développer une vision commune.

2) Renforcer et redéfinir les partenariats dans tous les champs de développement social

dans une perspective de participation citoyenne.

3) Revoir les mécanismes de diffusion de l'information (lieux, canaux, partenariats).

4) Informer davantage les citoyens sur les grands enjeux de participation.

5) Créer des espaces citoyens (par exemple un budget participatif ou les « mardis citoyens »).

Groupe de l'après-midi

1) Favoriser la participation citoyenne au moyen de différents outils : halte-garderie, accès universel, vulgarisation, etc.

2) S'assurer d'une volonté politique en matière de participation citoyenne, prendre les moyens nécessaires.

3) Créer des lieux, des interfaces, entre les élus et les citoyens pour vulgariser et rendre accessible l'information municipale.

4) Faire la promotion des quartiers comme milieux de vie.

5) Adopter la communication et la participation citoyenne comme un enjeu transversal à tous les types de développement social.

☛ ATELIER 6) Développement social

Groupe de l'avant-midi

1) Développer une vision globale et transversale (arrimage entre les différentes Directions).

2) Exercer un rôle d'influence sur les autres paliers politiques et soutenir les organismes avec son expertise.

3) Soutenir les priorités telles que définies par les milieux (pas nécessairement par les tables de concertation).

4) Mettre en place et augmenter progressivement une enveloppe spéciale allouée au développement social.

5) Faire preuve de souplesse dans le financement de priorités qui sont en dehors du champ de compétence de l'arrondissement (sécurité alimentaire, itinérance, emploi, etc.)

6) Reconnaissance des organismes et des expertises du milieu.

7) Développer des stratégies continues pour rejoindre les différentes communautés issues de l'immigration et soutenir les organismes qui travaillent avec ces populations.

Groupe de l'après-midi

1) Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une perspective de participation citoyenne.

2) Arrimer les actions de l'arrondissement à celles des acteurs du milieu.

3) Travailler au-delà des champs de compétence de l'arrondissement et innover dans les pratiques et les stratégies (ex. : les jardins communautaires peuvent constituer une source de sécurité alimentaire).

4) Utiliser son pouvoir d'influence pour le développement d'initiatives locales visant le développement social.

5) Porter le plan d'action de développement social par l'ensemble des Directions.

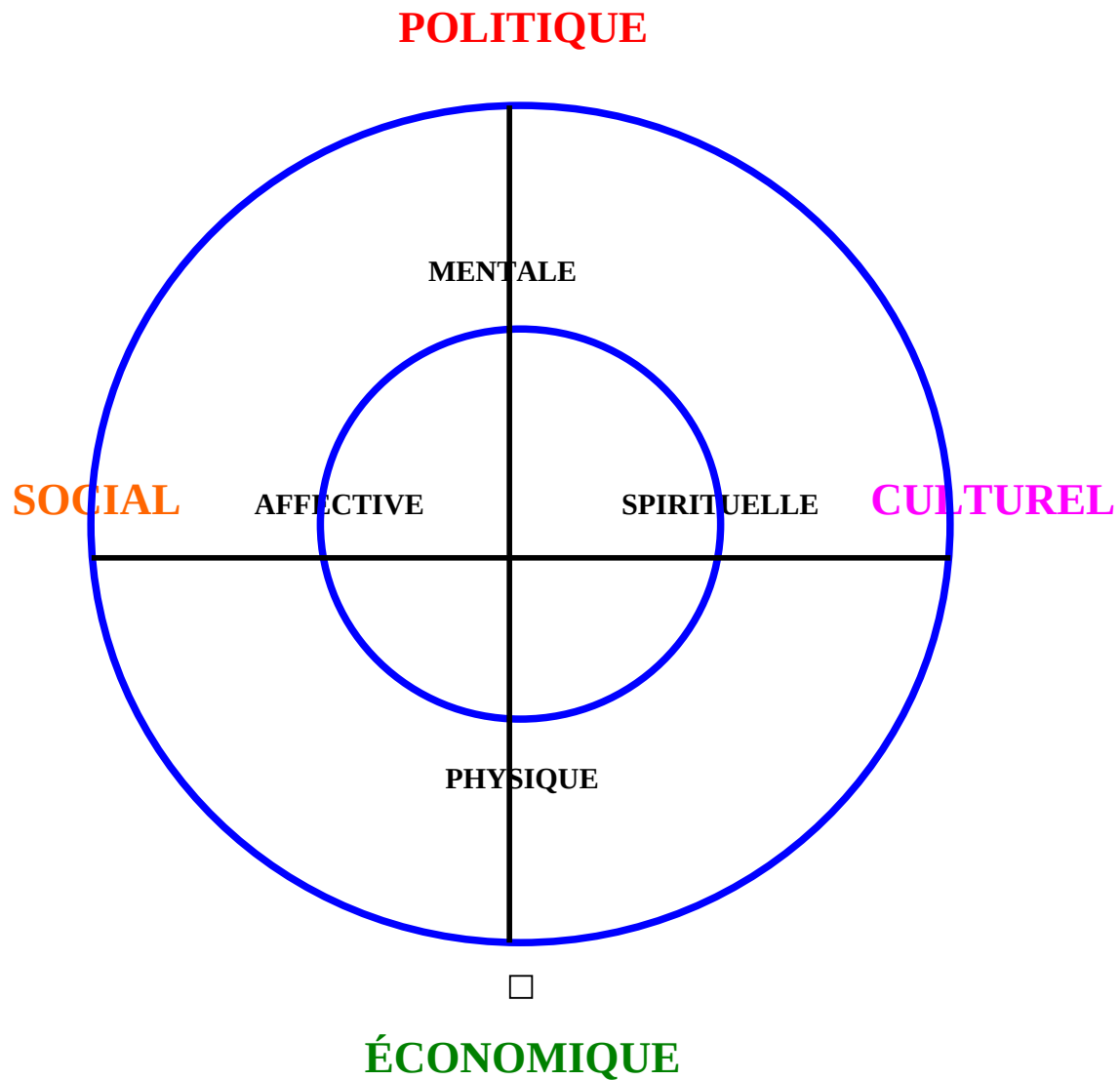
6) Se doter de mécanismes de suivi et d'évaluation du plan d'action de développement social.

7) Financer adéquatement le développement social – directement ou indirectement.

RÉFÉRENCES

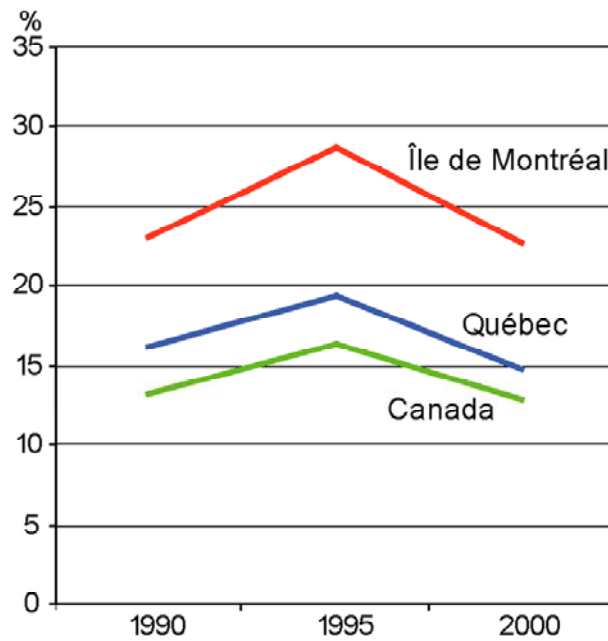
- 1. La roue de la médecine**
- 2. Cartes de défavorisation**

1. LA ROUE DE LA MÉDECINE



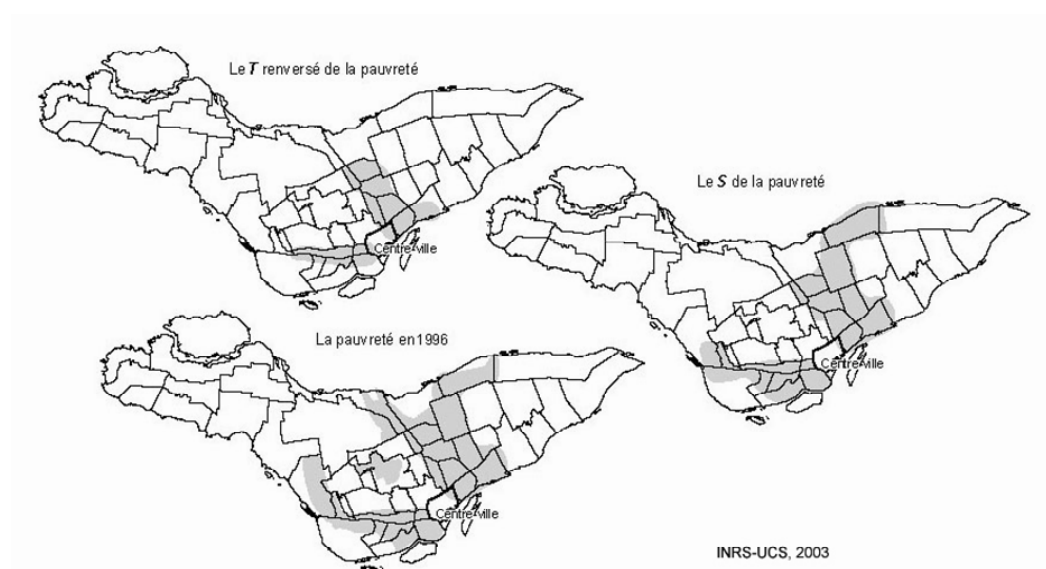
Adaptation d'un concept des peuples autochtones d'Amérique du Nord par
Jean Panet-Raymond
1992

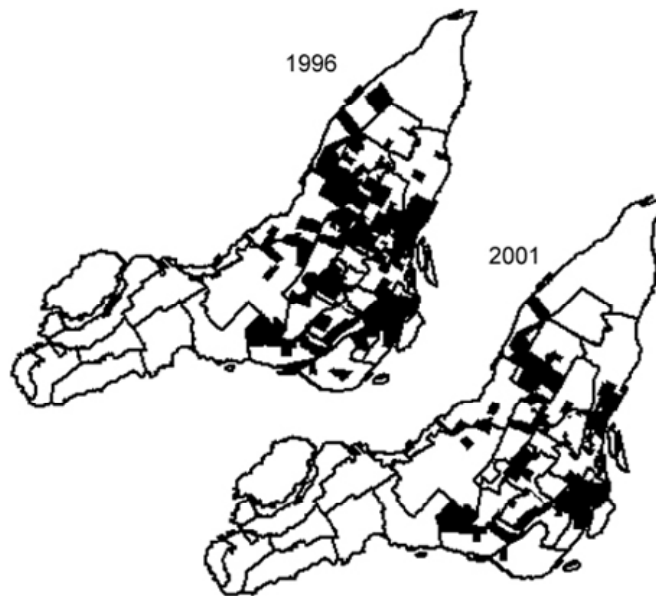
2. CARTES DE DÉFAVORISATION



Évolution sur 10 ans des proportions de familles à faible revenu, Canada, Québec, île de Montréal.

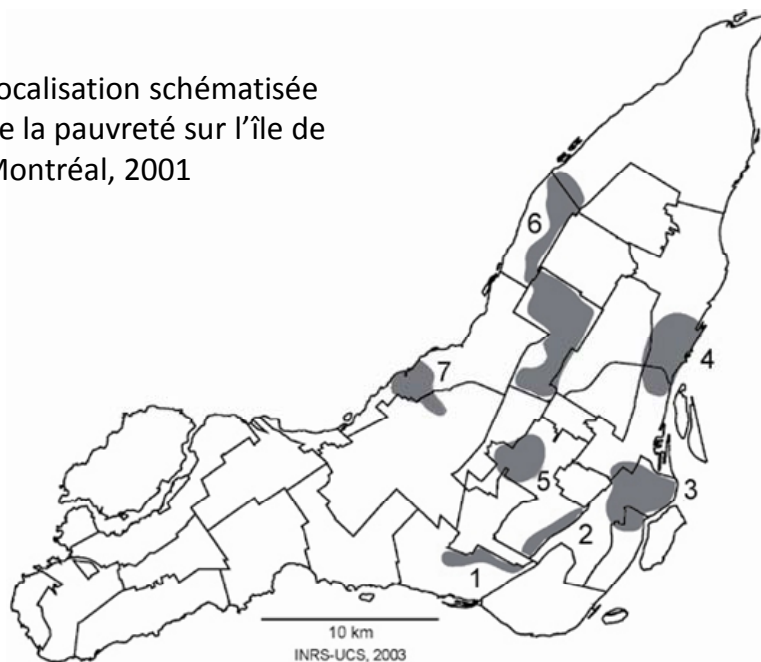
La pauvreté dans le temps



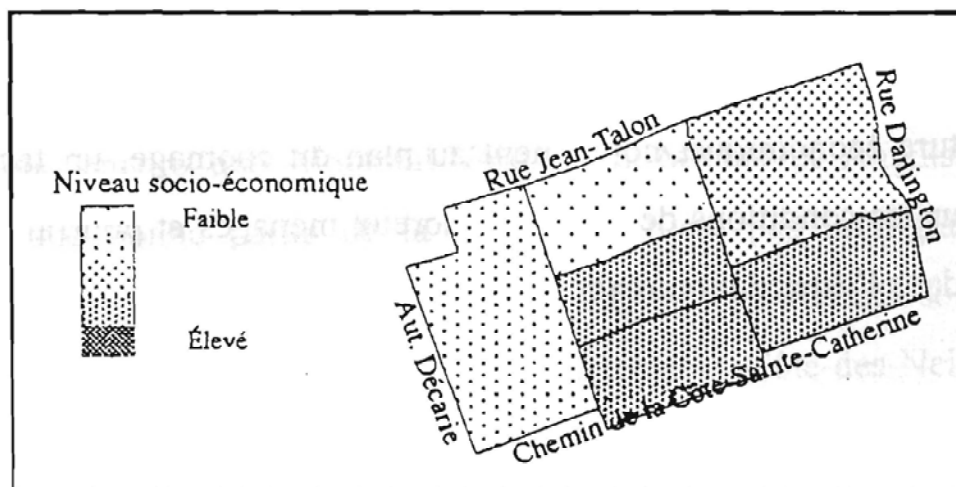


Secteurs où 30 % et plus
des familles
économiques ont de
faibles revenus, 1996,
2001

Localisation schématisée
de la pauvreté sur l'île de
Montréal, 2001



Un secteur de Côte-des-Neiges



ANNEXES

1. Développement social local

2. Leadership partagé



Développement social local

Populationnel

- intergénérationnel
- Interculturel
 - Jeunes
 - Famille
 - Aînés
 - Personnes migrantes
 - Personnes handicapées
 - ...

Participation citoyenne

Juridictions

- Intersectoriel
 - Aménagements
 - Habitation
 - Parcs, espaces
 - Culture
 - Sports et loisirs
 - Emploi (DEC)
 - ...



Leadership partagé

